

**Des soldats américains d'AFRICOM en mission
à Gao : Savoir en tirer profit !**

MALI

805

www.malikile.com

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 05 MARS 2021

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Pénalités sur les factures d'électricité de EDM-Sa Arnaque ou folie ?



**El Hadj Djimé Kanté, Porte-Parole du Syndicat du
CHU Gabriel Touré : « Nos hôpitaux ne sont même
pas dignes de soigner des animaux »**

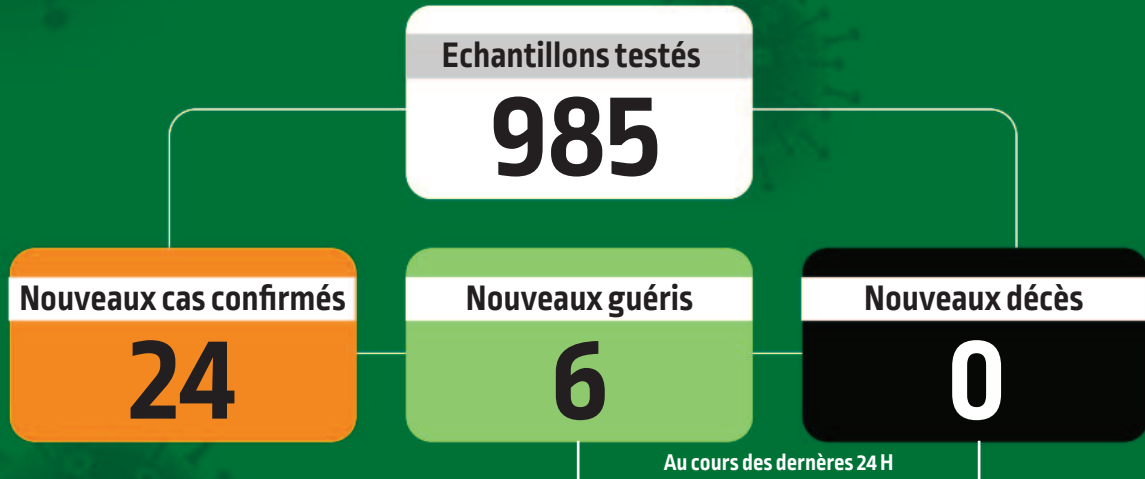


**Transporteurs routiers et autres :
La grève de tous les dangers**

COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au jeudi 04 mars 2021



Bilan global de la situation du Covid 19



RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respecter



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Une	Pénalités sur les factures d'électricité de EDM-Sa : Arnaque ou folie ?	P.4
Brèves	Centre du Mali : Les FAMA déjouent encore une attaque terroriste	P.10
	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : 24 ^e Session du Conseil d'Administration (CA) de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ)	P.10
	Bamako-Kati : La RN 4 tue encore	P.10
	Mutation des magistrats : Les grands chamboulements	P.11
	France : Débat parlementaire sur les politiques françaises au Sahel	P.11
	Me Mamadou Ismaila Konaté : « Le procureur général de Bamako dans de beaux draps »	P.11
	Processus de paix et de réconciliation au centre : Guenguéré et Bolly totalement forclos	P.12
Actualité	El Hadj Djimé Kanté, Porte-Parole du Syndicat du CHU Gabriel Touré : « Nos hôpitaux ne sont même pas dignes de soigner des animaux »	P.14
	Transporteurs routiers et autres : La grève de tous les dangers	P.16
	Des soldats américains d'AFRICOM en mission à Gao : Savoir en tirer profit !	P.18
	Conférence sur le processus budgétaire 2022 : Le niveau budgétaire ressortirait maîtrisé à 5,5% contre une prévision de 6,2 du PIB.	P.19
	Situation sécuritaire : "Ils veulent qu'on tombe dans la confusion"	P.20
	Note d'information de l'APEJ : Tenue de la 24 ^e Session ordinaire du Conseil d'Administration	P.22
	Le Mali sous pression des terroristes : Plusieurs localités attaquées ces derniers jours	P.23
	Procès de Amadou aya et coaccusés : Un possible arrangement !	P.24
Politique	Konimba Sidibé : " Le gouvernement à bout de souffle, le CNT amuse la galerie, les Maliens souffrent..."	P.25
	Transition : Show devant !	P.28
Culture & société	Festival AG'NA : Un facteur de cohésion sociale	P.29
International	France : Condamné, Nicolas Sarkozy dénonce une "injustice profonde"	P.30
	Sénégal : Ousmane Sonko, principal opposant sénégalais, arrêté après des incidents à Dakar	P.31
Sport	Football : Nos Aigles en Europe	P.32

P.11



P.18



P.25



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

Pénalités sur les factures d'électricité de EDM-Sa : **Arnaque ou folie ?**

Nos dirigeants actuels en général, et ceux d'EDM-Sa en l'occurrence vivent-ils au Mali ? Connaissent-ils les problèmes d'EDM ? Savent-ils que cette société est incapable de produire et de distribuer ses factures à terme ? Sont-ils conscients que les coupures interminables de courant sont des manquements à leurs cahiers des charges ? Comment peuvent-ils dans ces conditions vouloir sanctionner leurs clients alors qu'eux-mêmes sont incapables d'honorer leurs engagements ?



Dans un document sonore circulant sur les réseaux sociaux, la société EDM-Sa menace ses clients de pénalités, une fois passé le délai de paiement indiqué sur les factures d'électricité, et ce à partir du 1er avril prochain. Si c'est de cela le plan du ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau pour le redressement financier de EDM-Sa, autant dire qu'il n'a rien compris au problème qui est à la base de la mauvaise gestion qui caractérise cette structure. En effet, le problème se situe plutôt à l'interne de la société, donc sa solution ne peut et ne doit pas être cherchée sur la tête des clients. Le ministre Lamine Seydou Traoré, ou du

moins ceux qui sont en train de le pousser dans une telle erreur, se moquent-ils de la misère des maliens ? La question mérite d'être posée pour qui connaît le contexte actuel du pays marqué une pauvreté endémique, la montée astronomique des prix des matières premières et l'insécurité grandissante... Même acheter du simple pain n'est plus à la portée de la majorité des maliens ! Instaurer une pénalité sur les clients en retard de paiement de factures d'électricité, c'est ouvrir un nouveau front social pour les autorités de la transition, car cette mesure ne va pas passer, les maliens ne vont pas l'accepter ! En effet, à croire finalement que nos autorités

travaillent contre nous, et non pour nous. Pour exiger de telles mesures à son peuple, il faut en amont être soi-même correcte envers lui. Autrement dit, c'est quand les autorités seront en mesure d'assurer le minimum vital pour les citoyens, à savoir leur offrir à manger et boire, se soigner et faire face aux besoins de la famille, qu'elles pourront leur exiger une telle chose. Mais rien de tout cela n'est encore à ce jour assuré aux maliens, contraint qu'ils sont à passer le clair de leur temps dans des acrobaties pour pouvoir nourrir leurs familles. Mieux, dans aucun pays du monde les clients des services publics d'électricité ne sont soumis au paiement d'une quelconque pénalité,

Le retard ne signifiant point un refus de payer! Par ailleurs, cette mesure annoncée jure avec des propos récents tenus par le ministre Lamine Seydou Traoré, qui disait lors de sa rencontre avec la presse que la possibilité sera même donnée aux clients de payer leurs factures par échéance. Le plus étonnant dans tout cela, c'est qu'aucune association de consommateurs, pas plus que pour la montée exponentielle des prix des matières premières, n'a jusqu'ici réagi à cette contrainte supplémentaire qu'on veut imposer aux clients de EDM-Sa ! Une société qui, elle-même excelle déjà dans la taxation sur la tête de ses clients, comme la fraude sur la facturation de la redevance d'éclairage public des abonnés. Selon l'ALCOM (Association Libre des Consommateurs du Mali), il existe un prix fixe de facturation de la redevance d'éclairage public d'un montant de 113 FCFA HT, mais EDM-Sa, loin de là, imposerait plutôt illégalement aux consommateurs une facturation parallèle va-



riant entre 320 FCFA à 5081 FCFA HT. L'ALCOM soutenait sa thèse, en guise de clarification par rapport à la facturation de la redevance d'éclairage public, par deux directives, la Di-

rective N° 19-001/C-CREE du 23 Juillet 2019, modifiée par celle N°19-002/C-CREE du 8 Août 2019, de la Commission de Régulation de l'Eau et de l'Electricité (CREE), fixant le prix de vente du kwh de l'électricité par EDM-Sa. A la lumière desquelles directives, EDM-Sa facture l'éclairage public aux municipalités signataires de conventions, en raison de 113 FCFA HT/KWh pour la moyenne tension, et 108 FCFA HT/KWh pour la basse tension. Et de préciser que cette facturation, adressée directement aux municipalités, ne concerne nullement les abonnés. La consommation de l'éclairage public étant déterminée par un compteur installé sur les réseaux EP (Eclairage public), il ressort donc que le montant de 113 FCFA HT correspond au montant de facturation des consommations d'énergie enregistrées par les comptages moyenne tension placés sur le réseau d'éclairage public. Ce montant, fixé par la directive CREE, est différent du montant de facturation de la redevance d'éclairage public.

Comme on le voit, les clients de EDM-Sa sont déjà victimes d'un système de prédation entre cette société et les municipalités. Si en plus on veut encore leur faire payer des charges supplémentaires, à croire que EDM-Sa cesse d'être un service public dont le rôle principal est d'atténuer la souffrance des maliens en matière d'électricité, qui une nécessité et non luxe ! Nul n'a le droit d'en rajouter à la misère des maliens, auquel cas, ces derniers doivent se lever dire « NON » !

■ Yama DIALLO

Original

ENERGIE DU MALI S.A.
Square Lumumba
BP 69 Bamako
Société Anonyme
Capital : 32 000 000 000
RCCM: MA BKO 2008 B 5379
NIF: 087 800 186 R

AGENCE/CENTRE : FALADIE
FACTURE N° 305225 du 09/11/2017
Période de facturation 10/2017
Tél/Fax (Agence du centre)
Débarage Bamako nuit et jours (y compris les jours fériés)
Electricité 20 22 54 76 / 20 22 55 93 / 20 13 37 48

N° Client
N° Tournée
Référence bancaire

Rue 0026
Paris

Description	Index		Consom Kwh	Prix Unitaire	Montant HT	Taxe	Montant TTC
	Nouveau	Ancien					
CONVENTIONNEL 05003962 211	42 229	41 641	588				
Consomm. Electricité Tr 1			200 Kwh	109	21 800		
Consomm. Electricité Tr 2			388 Kwh	130	50 440		
Ent.Loc compteur élect.			1 Un.	1 566	1 566		
Redev. Eclairage Public			1 Un.	1 772	1 772		
TVA18% Electricité					73 806	13 285	
Exonération TVA					0		
Sous total redevance sans taxe					1 772		
TTC							88 863
Montant HT	75 578						
Taxes		13 285					
Montant de la facture si paiement par chèque							88 863
Période de consommation du 27/09/2017 au 31/10/2017							
Timbre payé sur Etat							400
Montant de la facture si paiement espèces							89 263

Payable avant le 30/11/2017
Le non paiement à la date d'échéance entraîne la suspension sans autre préavis. La régie ne s'occupe qu'après règlement des sommes dues avec les frais de poursuite en sus.

Original

DIARRA MAIMOUNA LTN° DK13
FALADIE VILLAGE LTN° DK13
COMMUNE VI
FALADIE

Tableau détachable à joindre à tout règlement

EDM-S.A		014 4000039567 01		6959 00009321 LOT : 01471669	
Numero facture	Code opération	Période facturation	Date limite de paiement	Montant	
305225	001	10/2017	30/11/2017	88 863	
109379	001	09/2017	30/10/2017	63 245	
Facture déposée Par : Vise :				Vous nous êtes redevable de la somme de	
				152 108	

Vous nous êtes redevable de la somme de

152 108

RFI Afrique

L'opposant Ousmane Sonko a passé la nuit en garde à vue après son arrestation, mercredi 3 mars, pour « troubles à l'ordre public » alors qu'il se rendait à la convocation du juge d'instruction pour une accusation de viol. Après les heurts de mercredi, dans la capitale mais aussi à Saint-Louis, Ziguinchor ou Bignona, à Dakar le calme était revenu. Mais ce jeudi, des heurts ont été encore signalés à l'université de Dakar et un mort a été recensé à Bignona, en Casamance.



L'opposant sénégalais Ousmane Sonko a été arrêté pour « troubles à l'ordre public et participation à une manifestation non-autorisée » le 3 mars, alors qu'il se rendait au palais de justice de Dakar à la suite d'une accusation de viol. En cause, un changement d'itinéraire. Aussitôt, la colère est montée dans la rue ; des partisans ont affronté la police en scandant « libérez Sonko ». Les manifestations se sont ensuite multipliées dans tout le pays, de Saint-Louis à Ziguinchor. Décryptage avec Moussa Diaw, professeur de sciences politiques à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal.



Suite à une révélation du journal d'investigation L'Évènement, qui affirmait qu'une vingtaine de présumés terroristes avaient été libérés par le gouvernement burkinabè en 2020 après des négociations avec Iyad Ag Ghali, chef du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, le gouvernement dément toute négociation avec les groupes terroristes.



Imam Oumarou Diarra

"Un grand juge, n'est pas le juge d'un régime " Me Dri Ze Thomas. Bâtonnier de Côte d'Ivoire



FC Barcelone - France

L'ancien latéral droit du Barça, Nelson Semedo s'exprime sur la brillance de Messi :



« Vous savez ce qui le rend encore plus incroyable? Je ne l'ai jamais vu tirer un coup franc à l'entraînement, durant toute la période où j'étais au Barça. Je vous jure qu'il ne l'a jamais fait. Nous avons l'habitude de nous entraîner à tirer de loin, mais Messi n'a jamais frappé de coup franc. Pour lui, c'était tout simplement naturel.

Ils disent que l'entraînement rend parfait, mais lui même s'il n'y a pas d'entraînement il est quand même parfait. C'est un joueur incroyable, je ne peux pas le décrire avec des mots. Et je ne peux vraiment l'expliquer à personne.

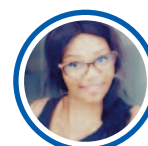
Lorsqu'il marque son coup franc contre Liverpool, j'étais juste derrière lui... Et lors de l'un de mes premiers matchs à Barcelone, il a pris le ballon et dribblé trois, quatre puis cinq joueurs. Inconsciemment, j'étais là sur le terrain à penser: Comment ce gars peut-il faire ça?? » Un talent inné



Aida Haidara

Affaire MP C/ Ras Bath et autres : Un des avocats de la défense a écrit.

Maître Mamadou Camara vous avez la parole L'arrêt rendu hier 2 mars 2021 par la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Bamako dans l'affaire dite du complot contre les institutions de la Transition, constitue en soi un événement réconfortant et salubre. Et ce malgré le pourvoi exercé par le Pro-



curateur général et l'effet suspensif que ce recours induit pour la libération des détenus inculpés.

Je reste pour ma part confiant et optimiste quant à l'issue finale de la bataille judiciaire engagée par la défense des inculpés, pour que le droit soit clairement dit sur une affaire qui porte des atteintes graves et intolérables aux droits des personnes poursuivies, et aux principes fondamentaux contenus dans notre constitution. En effet, la péripétie actuelle qui oblige les inculpés Mahamadou Koné, Rasbath, Souleymane Kansaye et Vitæl Diop à garder prison, n'est qu'une victoire à la Pyrrhus remportée sur le fil par le parquet général de la Cour d'appel de Bamako. Je suis convaincu que la Chambre criminelle de la Cour suprême, ne manquera de remettre les choses, en annulant purement et simplement la procédure suivie contre les inculpés et les actes subséquents auxquels elle a donné lieu.

En attendant, les inculpés et leurs conseils doivent rester confiants et, surtout, combatifs.

Par Maître Mamadou Camara, avocat de la défense dans l'affaire citée plus haut.



M. Nouhoum Togo - Officiel

Nouhoum Togo

C'est quoi la cour de cassation et la Chambre Criminelle ?

La Cour de cassation est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire Malien. Dont le siège est à Bamako à Banagabougou, elle a pour mission de contrôler l'exacte application du droit par les tribunaux et les cours d'appel, garantissant ainsi une interprétation uniforme de la loi.

La Cour de cassation ne constitue pas, après les tribunaux et les cours d'appel, un troisième degré de juridiction. Elle est appelée, pour l'essentiel, non à trancher le fond, mais à dire si, en fonction des faits qui ont été souverainement appréciés dans les décisions qui lui sont déférées, les règles de droit ont été correctement appli-



quées. C'est ce qui explique que la Cour de cassation se prononce non, à proprement parler, sur les litiges qui ont donné lieu aux décisions qui lui sont soumises, mais sur ces décisions elles-mêmes. Elle est en réalité le juge des décisions des juges : son rôle est de dire s'ils ont fait une exacte application de la loi au regard des données de fait, déterminées par eux seuls, de l'affaire qui leur était soumise et des questions qui leur étaient posées. Ainsi chaque recours a-t-il pour objet d'attaquer une décision de justice, à propos de laquelle la Cour de cassation doit dire, soit qu'il a été fait une bonne application des règles de droit, soit que l'application en était erronée. D'abord, elle est unique : "Il y a, pour toute la République, une Cour de cassation. La chambre criminelle de la Cour de cassation Malienne est la seule chambre de cette cour compétente en matière pénale (crimes, délits ou contraventions).

La chambre d'accusation est composée d'un président de chambre et de deux conseillers. Ces magistrats, en cas de besoin, assurent le service des autres chambres de la cour.

Les fonctions du ministère public auprès de la chambre d'accusation sont exercées par le procureur général ou par ses substituts, celles du greffier par un greffier de la cour d'appel.

Source Moussa Guindo



L'arrestation et la garde à vue au Bénin, de Reckya Madougou, candidate du parti de l'ancien président Boni Yayi.

Un homme d'affaires au pouvoir au Bénin Dommage pour l'Afrique.



Jeune Afrique

Le fils de Bachar al-Assad se prépare doucement à la succession de son père. Sous l'œil attentif de sa mère Asma, laquelle a étendu son pouvoir au sein de la famille à la tête de la Syrie.



Radio Guintan

Attaque contre les FAMas à Dinanguirou. Les FAMas tuent 07 djihadistes et perdent 01 des leurs en plus d'un blessé. Les FAMas ont aussi immobilisé un véhicule ennemi et ont repris plusieurs motos abandonnées par les assaillants.



Bouba Fané

Ayiwa ko si tu ne paye pas ta facture EDM avant la date indiquée, tu payeras encore plus chère. Mali Kura kadi trop hier on payait à chaque 2 factures, on avait droit à un mois de crédit kowbey



Ouverture Média - OM

#OM INFO: Les FAMa déjouent encore une attaque terroriste. Le poste de sécurité FAMA de Dinangourou dans le Cercle de Koro a énergiquement contré une attaque terroriste, ce jeudi 04 mars 2021 aux environs de 03h30. Le bilan de l'attaque est de : Côté ami 01 mort et 02 blessés. Côté ennemi, l'on dénombre 8 corps abandonnés sur zone, des matériels récupérés dont 01 VHL immobilisé, 03 PKM, 02 PM et 04 motos.



Ibou SY

#Nous recevons à l'instant la photo de ce camion tombé tôt le matin au niveau du pont de Sirakoro sur la route de Senou. Mr K



Banque de Développement du Mali Officiel

L'Association professionnelle des banques et établissements financiers du Mali vient encore en appui à la lutte contre la pandémie de la covid 19.



Le président de l'Apbef Bréhima Amadou HAI-DARA a remis ce mercredi 3 mars au ministre de la santé et du développement social du matériel médical d'une valeur de 30 millions de Fcfa.

Ce matériel est destiné à soutenir l'hôpital du point G dans ses efforts de prise en charge de la pandémie.

Un geste très bien apprécié par le ministre qui a promis d'en faire bon usage tout en remerciant la faitière des établissements de crédit du Mali. Celle - est à son deuxième geste du cœur dans la lutte contre la covid.

L'Apbef avait déjà fait des contributions financières de plus de deux milliards de Fcfa au gouvernement dont 1,4 milliard de la part de la seule BDM-SA.



Adja Cissé

VU SUR LE NET :

MESSAGE | Tout mon soutien à Boubou Cissé et toute ma foi en la Justice malienne !

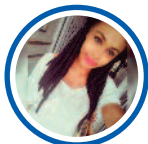
Le Dr Boubou Cissé a été investi d'un mandat pour servir le Mali.

Ce mandat, il l'a exercé avec loyauté et une totale détermination pour raffermir la cohésion sociale et politique en des moments difficiles de notre histoire commune.

Si la justice venait à l'interpeller sur des faits prouvés et des procédures légales, je ne verrai aucun inconvénient à la conduite des investigations conformément aux dispositions légales.

Aujourd'hui, j'ai plus que l'impression qu'un objectif est pointé sur le Dr Boubou Cissé et les autres accusés, demain ce sera peut-être vous, moi, lui, elle, n'importe lequel d'entre nous.

Au nom de la République de droit, je m'insurge contre toute tentative d'intimidation, d'arrestations extrajudiciaires ou d'enlèvements, de la part des services de l'Etat, et cela pour quelques raisons que ce



soit.

Le Mali, notre patrie qui a vu naître les plus grands empires du continent devrait être au dessus de chacun d'entre nous.

Plaise à Dieu que le Mali retrouve le chemin de la fraternité, de l'unité et de la concorde .

Que Dieu bénisse le Mali et que Dieu bénisse vos familles.

Boubou Doucouré | Citoyen malien.



Paul Diarra

Inauguration par la et le à #Gossi du projet d'appui au camp des Forces Armées Maliennes

! 60 jeunes recrutes localement ont mis leurs

competences à profit pour la réalisation d'un fossé anti-pickup et la construction d'un hangar qui serviront à renforcer le dispositif securitaire du camp !

Copyright : Ambassade de France au Mali.



malikile.com

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !



Centre du Mali : Les FAMA déjouent encore une attaque terroriste



Le poste de sécurité FAMA de Dinangourou dans le Cercle de Koro a énergiquement contré une attaque terroriste, ce jeudi 04 mars 2021, aux environs de 03h30. Le bilan de l'attaque est de : Côté ami 01 mort et 02 blessés.

Côté ennemi, l'on dénombre 8 corps abandonnés sur zone, des matériels récupérés dont 01 VHL immobilisé, 03 PKM, 02 PM et 04 motos. Nous y reviendrons dans un communiqué officiel.

Source : Forces Armées Maliennes

Bamako-Kati : La RN 4 tue encore



L'axe Bamako-Kati devient de plus en plus mortel pour les habitants de Samè, Sirakoro Dounfing. Dernier drame en date : la mort sous les roues d'un véhicule Rave 4 d'un jeune motocycliste, le dimanche, 28 février 2021 vers 11h30mn, non loin du poste de police de Samè.

C'est le énième accident mortel sur ce tronçon devenu au fil du temps un couloir de la mort pour les jeunes motocyclistes de ses quartiers riverains, plus particulièrement Sirakoro Dounfing. Ainsi le dimanche 28 février 2021 aux environs de 11h30mn, au seuil du poste de police de Samè, un jeune habitant de Sirakoro Dounfing s'est fait écraser par une Toyota Rave 4. Selon, un témoin «Après une bousculade provoquée par un taxi, le motocycliste a essayé de doubler la voiture sur sa droite et est tombé sous les pneus de cette dernière. Surpris, le conducteur du véhicule n'a pas pu freiner à temps et roula

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : 24^e Session du Conseil d'Administration (CA) de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ)



Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Porte-Parole du Gouvernement, M. Mohamed Salia Touré, Président du Conseil d'administration de l'APEJ a participé à la 24^e Session du CA de ladite agence en présence du nouveau Directeur général de l'APEJ, M. Mamadou Ba.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre a rappelé les difficultés qui handicapent l'APEJ dans l'atteinte de ses résultats notamment la situation sécuritaire et sanitaire, et aussi le manque de ressources.

Le Ministre s'est dit déterminé pour redonner de l'espoir à cette agence qui œuvre efficacement dans la promotion de l'emploi jeune. C'est pourquoi des actions sont menées pour le rétablissement de la Taxe Emploi Jeune et la recherche de ressources nécessaires.

Enfin il a félicité la Direction de l'APEJ pour l'atteinte de certains résultats dont le renforcement de l'employabilité chez 1 761 jeunes contre 6 500 jeunes pour l'exercice précédent, la réalisation d'activités de formation, de sensibilisation et d'information au profit de 9 936 jeunes dans le cadre de la composante développement de l'esprit d'entreprise, l'accès au financement de plus de 2 000 jeunes dont 1 406 en kits de démarrage ainsi que le suivi de 1 400 entreprises dans le cadre de la composante Financement.

MEFP / APEJ

sur la tête du motocycliste».

Sur place, Siaba Doumbia, Président de l'Association des jeunes pour le développement de Sirakoro Dounfing (AJDS) a regretté ce drame avant d'inviter le gouvernement à une vaste campagne de sensibilisation sur la sécurité routière à l'endroit des usagers de cette route. «Je suis conscient que la plupart des accidents sont dus à la non maîtrise du code de route par les usagers, surtout les jeunes», a-t-il précisé.

L'Agence nationale de sécurité routière (Anaser) est vivement interpellée pour appuyer les associations locales de ces quartiers riverains dans la sensibilisation.

Boubacar Idriss Diarra, stagiaire
Source : Le Challenger

Mutation des magistrats : Les grands chamboulements



Le département de la Justice comme d'habitude a procédé à des mutations et à des nominations au sein de l'appareil judiciaire. Ces projets de mutation élaborés par le ministre de la Justice sont passés devant le Conseil supérieur de la magistrature le 25 février dernier, qui était présidé par le président de la Transition Bah N'daw.

L'objectif principal de ces mutations est de remobiliser certains juges qui sont à leur poste depuis 2017, le réajustement des effectifs, la poursuite de l'application de la carte judiciaire par l'érection de certaines justices de paix en tribunaux d'instance.

Il faut reconnaître que ces mutations interviennent au moment où notre justice est en pleine restructuration avec des nouveaux sentiers afin de faire une bonne distribution de la justice au grand bonheur de la population. Ainsi 4 procureurs de Bamako sont concernés par ce mouvement. En Commune 1, Fatoumata Sékou Dicko, en Commune 2, Bourama Kariba Konaté, en Commune 4, l'actuel procureur de Bougouni, Idrissa Hamidou Touré et en Commune 5 par l'actuel procureur de la Kati, Bandiougou Fofana. Les procureurs qui étaient à ces postes sont promus à d'autres postes tantôt mutés à l'intérieur du pays.

Il faut signaler aussi la promotion d'anciens juges de paix devenus tantôt procureurs tantôt présidents de tribunal à Bamako ou à l'intérieur du pays. Plusieurs autres présidents des tribunaux sont mutés à l'intérieur du pays.

Seydou Diamouténé
Source : 22 Septembre

Me Mamadou Ismaila Konaté : « Le procureur général de Bamako dans de beaux draps »

Dans un tweet en date du 3 mars 2021, Me Mamadou Ismaila Konaté, ancien ministre de la Justice, Garde des sceaux, tacle le Procureur général près la Cour d'appel de Bamako dans l'affaire dite de déstabilisation des institutions de la Transition. « Le PG BKO dans de beaux draps. Un charivari entre réquisitoire écrit/oral ; annulation des mandats/actes de procédure : offensive néfaste pour contre-carrer les effets d'une décision/un pourvoi qui viole la règle au pénal : LA LIBERTE EST LE PRINCIPE ».

Source : Le Challenger

France : Débat parlementaire sur les politiques françaises au Sahel



Un débat sur les politiques françaises au Sahel se tient, ce jeudi 4 mars, à l'Assemblée nationale. Des discussions auxquelles assistera notamment la ministre des Armées, Florence Parly. Car l'opération Barkhane devrait être largement évoquée par les députés : certains partis demandent, par exemple, que le maintien des missions militaires françaises à l'étranger soit désormais voté par le Parlement.

C'était le 22 avril 2013. Un peu plus de trois mois après le lancement de l'opération Serval au Mali, les parlementaires français approuvaient la prolongation de la mission militaire. Huit ans plus tard, Serval est devenue Barkhane et le Parlement n'a plus été consulté. En effet, la Constitution ne l'impose pas. Et c'est un problème, selon le député La France insoumise Bastien Lachaud : « Il n'est pas possible que le président, seul, décide de l'envoi des troupes et de leur maintien sur place. On parle quand même de 55 morts, de centaines de blessés, de plusieurs milliards d'euros, tout cela à la simple discrétion d'une personne, le président, sans aucun débat démocratique. » Un vote tous les trois mois ?

Les Insoumis aimeraient ainsi un vote tous les trois mois. Mais pour Sereine Mauborgne, députée de la majorité et co-rapporteuse de la mission d'information de l'Assemblée sur l'opération Barkhane, ce contrôle parlementaire est compliqué à mettre en place : « En termes d'affichage vis-à-vis de l'ennemi qu'on combat, vis-à-vis de nos forces, parce que les militaires ont besoin de visibilité dans leurs actions, ça voudrait dire qu'on ralentit les apports en matériel, parce qu'il y aurait une incertitude sur l'issue du vote, ça ne me paraît pas très rationnel en fait. » Pour la députée, une alternative pourrait être la consultation du Parlement à chaque changement de législature. Mais une consultation sans vote contraignant.

Source : RFI



Processus de paix et de réconciliation au centre : Guenguéré et Bolly totalement forclos

La nomination de l'ancien porte-parole de Dan Na Ambassagou, Marcelin Guenguéré, et de l'ancien chef d'un groupe d'auto-défense peulh, Sékou Bolly, respectivement comme chef de Cabinet et chargé de missions au ministère de la Réconciliation nationale n'a pratiquement servi à rien. Aujourd'hui, ces deux personnalités, auparavant influentes au centre, n'ont aucune crédibilité ou encore aucun poids au sein de leurs communautés respectives, du moins au sein de leurs groupes d'auto-défense. Ainsi, malgré leurs agitations çà et là, au nom, prétendent-ils, de la paix et de la réconciliation, il faut tout de même reconnaître qu'ils sont totalement forclos et donc inaptes pour accomplir leurs missions.

Et pourtant leurs nominations au sein de ce département en charge de la Réconciliation nationale avaient suscité une lueur d'espoir pour la paix et la réconciliation au centre du pays. Hélas ! Aujourd'hui, tout porte à croire que ces deux personnalités se trouvent aussi dépassées par les faits. Pire, elles sont toutes les deux actuellement contestées par une grande partie de leurs communautés respectives, surtout les milices.

Déjà, après un incident produit en janvier dernier entre les dozos et l'armée malienne à Somadougou, un village situé à une trentaine de kilomètres de Mopti, Sinaly Maïga, l'un des chefs des dozos de Djenné, a déclaré dans une vidéo : « Nous demandons au ministre de la Réconciliation nationale, colonel-major Ismaël Wagué, de limoger d'ici 15 jours, son chargé de mission, Sékou Bolly, ainsi que son chef de cabinet, Marcelin Guenguéré. » Marcelin Guenguéré quant à lui, a répliqué à cette déclaration dans les colonnes de notre confrère "Le Pays" en ces termes : « Ces chasseurs qui demandent mon limogeage sont dans le jeu des hommes politiques qui pensent que si je gagne le pari de la paix, j'aurai une popularité inimaginable. » Mais la vérité aujourd'hui, c'est que ce pari est loin d'être gagné sur le terrain.

Donc au regard de la situation encore tendue au centre du pays, le ministre de la Réconciliation nationale, le colonel major Ismaël Wagué, doit comprendre que son chef de Cabinet, Marcelin Guenguéré, ancien porte-parole de Dan Na Ambassagou, et son chargé de missions, Sékou Bolly, ancien chef d'un groupe d'auto-défense peulh, ne contrôlent plus rien. Ils ont été désavoués par les leurs à cause de leur posture politique. Ainsi, ils ne peuvent ni parler au nom de l'ensemble de leurs communautés, ni faire revenir à la raison les récalcitrants ou belligérants. Autrement dit, Marcelin Guenguéré et Sékou Bolly sont totalement "périmés".

Ousmane BALLO
Source : Ziré



Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

**portant prévention et répression de l'enrichissement
illicite s'étend à tous les agents publics sans exception**

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.

El Hadj Djimé Kanté, Porte-Parole du Syndicat du CHU Gabriel Touré : « Nos hôpitaux ne sont même pas dignes de soigner des animaux »



Malikilé : Vous avez entamé une grève allant du 1er au 7 mars 2021 et menacez de la poursuivre jusqu'au 12 mars, quels sont les points principaux de vos revendications ?

El Hadj Djimé Kanté : Au fait la grève porte sur 12 points. Les 12 points peuvent être regroupés en 3 grands axes.

- Le premier axe concerne le respect des engagements pris par les autorités.

Il y a eu plusieurs fois des préavis de grève. Il y a eu des négociations, des accords ont été trouvés et le tout a été consigné dans des Procès-Verbaux de conciliation. Mais l'exécution de ces points d'accord, pose des problèmes. Donc, nous avons demandé que les autorités tiennent leurs engagements.

- Le deuxième axe concerne l'avènement d'une bonne gouvernance hospitalière et l'amélioration des conditions d'accueil, de soin et d'hospitalisation. Nous voulons que le plateau technique soit adapté

au nouveau défi sanitaire.

- Le troisième axe est relatif au recrutement du personnel qualifié et la mise dans leurs droits du personnel lésé. Il n'y a pas très longtemps, il y a des primes qui étaient prévues pour le personnel de santé. Mais, au lieu de ces primes, il y a une catégorie de personnel qu'on appelle « le bi-appartenant » qui ont vu des coupes drastiques de près de 50.000 FCFA sur leurs salaires sans aucune base légale, sans aucune notification et ce fait a beaucoup énervé le syndicat. Maintenant, il y a beaucoup de détails qu'on peut donner par rapport à tous ces points-là. Par exemple, il y a un point où on demande à ce que les résultats du concours de recrutement des chargés et attachés de recherche qui ont été organisés en 2018 et 2019 soient proclamés. On n'a pas demandé que les gens soient recrutés, mais que les résultats d'un concours que l'état lui-même a organisé en prenant 25.000 FCFA à chaque concurrent. Pour nous, ce n'est pas trop demander ! Il y a aussi le

point concernant le reversement du personnel contractuel dans la fonction publique, un dossier qui date de 10 ans. Cela pose problème. C'est vrai que l'Etat est d'accord pour le principe, mais ils ne veulent pas tenir compte de la situation actualisée. C'est-à-dire que les hôpitaux ont recruté des agents et ces agents ont été envoyés en formation par l'hôpital et ils disent que ces nouveaux diplômés ne vont pas être pris en compte. Et cela pose énormément de problème. Parce que cela va constituer pour certains une perte sur le plan salarial environ 50.000, 75.000 FCFA. Donc, pour nous, il faut tenir compte de la situation actualisée des personnes à reverser dans la fonction publique de l'état. Il y a les conditions d'accueil, les conditions de soin, les conditions d'hospitalisation, le plateau technique, et vraiment une batterie de choses qu'on demande de satisfaire.

Malikilé : Après l'échec des premières négociations, d'autres voies de dialogue ont-elles été ouvertes ?

El Hadj Djimé Kanté : Les négociations ont échoué, c'est ce qui a déclenché la grève. Mais pendant la grève, on nous a convié le lundi en négociation. Donc, la négociation a été rouverte le lundi et on poursuit mardi. Mais rien de potable ne nous a été proposé. J'ai peur que ces négociations ne soient juste pour des besoins de communication pour la partie gouvernementale. On ne sent aucune volonté réelle de trouver des solutions à ce problème qui perturbe le bon fonctionnement des hôpitaux

Malikilé : Cette grève est-elle propice vue la situation socio sanitaire qui prévaut dans le pays ?

El Hadj Djimé Kanté : Dire que la grève n'est pas propice, moi, je ne vois pas le rapport. Les autorités sont là, qu'elles nous expliquent en



quoi, cette grève n'est pas opportune maintenant. Certains diront qu'il y a une crise. Mais la crise n'a jamais empêché les autorités de profiter de leurs primes. Et ce n'est pas le moment non plus de couper les primes des agents. Donc, pour nous elle est opportune. C'est le meilleur moment. Surtout que nous faisons face à la COVID-19 et nous souhaitons que cela prenne fin.

Malikilé : Que comptez-vous faire, si à la fin des deux étapes annoncées vous n'avez pas de réponse satisfaisante ?

El Hadj Djimé Kanté : Maintenant si des so-

lutions ne sont pas trouvées, je pense qu'on va se réorganiser. Il y a déjà les hôpitaux des autres localités du Mali qui attendent, qui sont impatients. On nous appelle dans les régions, dans les cercles, parce que le mouvement nous concerne tous. On va l'étendre à toutes les structures sanitaires et à l'ensemble du personnel relevant du ministère de la santé et du développement social.

Malikilé : Quel est votre mot de la fin ?

El Hadj Djimé Kanté : Le mot de la fin, c'est un appel aux plus hautes autorités du pays. On a toujours dit que la santé est une priorité.

La santé avant tout. Mais dans les faits et gestes, on ne sent pas cela. Plus de 60 ans après l'indépendance, on est incapable de soigner le malien sur le territoire national. C'est une poignée d'individus, de privilégiés qui profite de ces soins de santé, qui sont souvent évacués avec les taxes et impôts d'éleveurs, de cultivateurs et de pauvres fonctionnaires. Et pour nous il est temps de mettre nos hôpitaux à un niveau acceptable. Car, ce qu'il faut dire et qui est vrai, nos hôpitaux ne sont même pas dignes de soigner des animaux aujourd'hui. Dans d'autres pays, personne n'acceptera d'amener ses animaux dans ces structures. Tellement l'outil est dégradé, tellement le moral des travailleurs est bas, tellement les conditions d'hygiène sont déplorables. Donc, c'est vraiment demander aux autorités de considérer la santé comme étant une priorité, d'investir dans la santé et de mettre à niveau le plateau technique de ces structures de santé, à fin que les maliens puissent avoir au moins, ne serait-ce qu'un seul centre pour être soignés au lieu d'être évacués dans des pays qui n'ont rien inventé, qui ont tout simplement travaillé.

■ Entretien réalisé par Moctar Sow



Transporteurs routiers et autres : La grève de tous les dangers

Les autorités de la Transition font actuellement face à la grève de la Santé qui va durer deux semaines (du lundi au vendredi deux semaines consécutives) soit 15 jours avec toutes les conséquences en termes de décès, d'impossibilité d'accès aux soins de santé primaires pour une population en majorité démunie. Elles ne sont pas au bout de leur peine car les Syndicats enseignants signataires du 16 octobre 2015 menacent de reprendre le chemin de la grève si les points d'accord contenus dans le procès-verbal de conciliation ne sont pas mis en œuvre. La menace sur l'année scolaire 2020-2021 se profile à l'horizon en cas de déclenchement d'une nouvelle grève dans l'enseignement. Un autre danger sur la stabilité sociale viendra du Groupement des Syndicats des Transporteurs et Conducteur Routiers du Mali (GSTCRM) ; Le Collectif National des Acteurs des Marchés du Mali (CNAM-Mali) ; L'Association Nationale des Transformateurs de Bétail Viande du Mali (ANATMBEVIM) ; L'Association Libre des Consommateurs Maliens (ALCOM). En tout ce sont 20 syndicats, associations et groupements qui menacent d'aller en grève de 72 heures si leurs doléances ne sont pas prises en compte par le Gouvernement. C'est un bras de fer intense qui se profile à l'horizon entre

l'équipe du Premier ministre Moctar Ouane et des syndicats directement liés à la vie des citoyens maliens. Un gros souci en perspective pour les populations maliennes déjà lourdement affectées par les conséquences de la crise économique provoquée par le Covid-19. L'instabilité sociale que connaît le Mali n'est pas près de se résorber compte tenu du front social qui ne connaît pas de répit. En effet, pendant que les grands hôpitaux du Mali et tous les services de santé sont paralysés par une longue grève depuis le lundi 1er mars 2021, avec toutes les conséquences que cela comporte sur une population des plus démunies, voilà que les syndicats des transporteurs routiers et ceux liés à la consommation nationale projettent d'aller en grève de 72 heures allant du 23 au 25/03/2021, si leurs revendications de 24 points ne sont pas satisfaites. Un préavis de grève est déjà sur la table du Ministre du Travail et de la Fonction publique. Sur les 24 points de revendication, celui se rapportant aux taxes de pesage avait déjà provoqué un arrêt de travail des transporteurs routiers qui avait paralysé le Mali. Les transporteurs dénoncent la nouvelle réglementation pourtant conforme aux règles de la CEDEAO dont le Mali est membre. Il s'agit du paiement de la taxe à chaque passage alors que jusqu'ici

un seul paiement courait pendant 24 heures. Cette réglementation qui est entrée en vigueur le 1er mars 2021 est relative à un décret qui date d'une dizaine d'années et qui n'avait jamais été appliquée. Aussi les transporteurs routiers réclament le statu quo favorable à leurs affaires. La conséquence du paiement à chaque passage serait une forte augmentation des prix de transports dans le transport interurbain. Cette augmentation se répercuterait ainsi sur les prix des produits de première nécessité lesquels sont déjà en forte hausse dans les différents marchés. En effet, Bamako et les autres centres urbains du Mali sont approvisionnés en denrées alimentaires, charbon, bois de cuisine, etc., à partir des localités environnantes et parfois encore plus loin. Ce sont des milliers de personnes qui travaillent dans ce domaine pour ravitailler les populations des centres urbains. Une éventuelle hausse des produits qui viendrait s'ajouter à la hausse actuelle est susceptible de créer des tensions sociales qui seraient catastrophiques compte tenu de la situation préoccupante actuelle.

La grève est inévitable car les syndicats, associations et groupements déclare « avoir épuisé toutes les voies de recours administratives pour être entendu par les autorités compétentes sur nos doléances mais en vain; nous avons décidé solennellement de faire un front commun pour la défense de nos droits légitimes ». La grève projetée est grosse de conséquences désastreuses car elle concerne des secteurs vitaux de l'économie malienne mais surtout locale. Les grévistes du transport réclament entre autres :



Problématique de la facilitation du transport
en Afrique de l'Ouest et Plan d'actions



Union Africaine
African Union

Ministère des Transports
et de l'Infrastructure

«1. L'Annulation du nouveau système de péage;

2. L'annulation du pesage des bennes chargées de sable, de graviers, de banco et des marchandises locales sur le pont-basculé ;

3. L'application immédiate du PTAC ;

4. Le maintien de la validité des permis de conduire à cinq (5) ans ;

5. La réduction du coût de la vignette ;

6. La tracasserie routière par :

a. La Police ;

b. La Gendarmerie ;

c. La Douane ;

d. Les Eaux et Forêts ».

Si les tracasseries policières sont connues de tous, aucune action gouvernementale n'est venue réellement les combattre. Les policiers et les gendarmes rackettent les chauffeurs routiers à longueur de journée même si toutes les pièces des véhicules sont complètes et à jour. En revanche il serait difficile de réduire le coût de la vignette. Les bennes chargées de sable, de graviers et de banco sont les véhicules qui dépassent très souvent le tonnage de charge autorisé. C'est la principale cause

de dégradation des routes qui ont été construites à coup de milliards de FCFA et n'atteignent jamais la durée de vie souhaitée. Il suffit de voir l'état de la route Kati-Kayes qui a été dégradée par les gros transporteurs.



Ceux-ci se sont rabattus sur la route Kati-Kita qui présente actuellement plusieurs endroits fortement dégradés. Si des mesures ne sont pas rapidement prises pour réparer ces endroits dégradés, cette belle route risque de connaître le sort de la route internationale Kati-Kayes-Dakar.

Aux transporteurs routiers s'ajoutent le Collectif National des Acteurs des Marchés du Mali (CNAM-Mali), l'Association Nationale des Transformateurs de Bétail Viande du Mali et l'Association Libre des Consommateurs Maliens. Cela fait en tout 24 points de revendication qui devront être satisfaits avant le 23 mars 2021, date retenue pour le début de la grève de 72 heures qui s'annoncent dévastatrices. Si certains points de revendication paraissent faciles à résoudre, il n'en va pas d'autres qui devraient constituer le point de discorde insoluble. Pour le Gouvernement du Mali, le nouveau système de péage ne peut être mis en cause car il est la conformation à l'usage dans les pays de la CEDEAO dont le Mali est membre. Ainsi il apparaît certain que l'on va vers une grève qui éprouvera au plus haut point les populations maliennes et l'économie nationale qui aurait perdu environ 67 milliards de FCFA lors de la grève de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) qui avait duré 05 jours. La prochaine grève des transporteurs risque de paralyser tout le Mali déjà dans une piètre situation.

■ Diala Thiény Konaté



Des soldats américains d'AFRICOM en mission à Gao : Savoir en tirer profit !

Les forces du Commandement américain pour l'Afrique stationnées à Djibouti ont mené une évaluation opérationnelle et logistique à Gao, le 3 Mars dernier. Ces mouvements sont menés afin de tester l'état de préparation des troupes américaines à se déplacer sur de longues distances à court préavis. Cette mission d'évaluation ou d'exploration, c'est selon, est une opportunité que nos autorités doivent saisir pour renforcer les liens existants, et surtout d'en tisser d'autres qui pourraient voir les soldats américains intervenir directement dans notre pays !

« L'exercice de nos forces lors de cet événement conjoint de préparation démontre notre capacité à réagir rapidement partout sur le continent africain lorsque le besoin s'en fait sentir », a déclaré le Commandant du Commandement américain pour l'Afrique, le Général Stephen Townsend, qui précise d'ailleurs ses troupes ont parcouru environ 5 000 kilomètres (2 900 milles) à travers l'Afrique dans cet exercice.

« Notre réponse flexible et adaptable est essentielle à notre capacité à protéger le personnel et les installations des États-Unis

partout en Afrique afin de montrer que nous avons également la capacité de soutenir nos partenaires dans la région, mais aussi de tester l'état de préparation des troupes à se déplacer sur de longues distances à court préavis. Les forces américaines effectuent régulièrement des évaluations opérationnelles et logistiques dans toutes les régions pour se préparer aux imprévus, l'état de préparation à l'exercice et identifier les domaines à améliorer », dira le Général américain.

Ainsi sur le terrain à Gao, les troupes américaines ont rencontré les troupes françaises. Une excellente occasion, selon le Général Townsend, de nouer des liens avec les partenaires africains et internationaux des États-Unis, de mettre en pratique les procédures et de dispenser une excellente formation de préparation dans un environnement de sécurité complexe. Et d'indiquer : « Cette formation améliore notre capacité à réagir rapidement à une variété de menaces de sécurité à tout moment », tout en améliorant l'état de préparation et la capacité des forces américaines à opérer en Afrique et dans des endroits austères.

« La marque des forces professionnelles est la qualité de leur formation », a déclaré pour sa part le Major-général de l'armée américaine Lapthe Flora, commandant de la Force Opérationnelle Interarmées Combinée - Corne de l'Afrique, qui ajoute qu' « Il ne suffit pas de s'entraîner aux États-Unis ou dans des endroits que nous connaissons. Nous devons sortir sur le terrain pour vraiment étendre nos capacités et voir où nous avons besoin de plus de pratique ». Aussi trouve-t-il que l'Afrique pose des défis uniques en termes de distance, de terrain, d'environnement et de complexité logistique sur plus de trois fois la superficie des États-Unis, imposant aux opérations la « tyrannie de la distance ».

Il faut noter que cette équipe d'évaluation des soldats d'AFRICOM était composée d'unités de la Garde nationale de l'armée américaine du Dakota du Sud, du Minnesota et de l'Iowa. Leur mission au sein d'AFRICOM est de soutenir la coopération en matière de sécurité, de mener des opérations d'intervention en cas de crise et d'urgence, et de maintenir l'accès opérationnel pour promouvoir la stabilité régionale. Nous espérons que les autorités de transition sauront tirer meilleure partie de cette opportunité qu'offre AFRICOM, le principal défi dans notre pays étant celui de la sécurité, avec des terroristes écument de partout, et qui se sont montrés extrêmement violents ces derniers jours !

■ Yama DIALLO

Conférence sur le processus budgétaire 2022 : Le niveau budgétaire ressortirait maîtrisé à 5,5% contre une prévision de 6,2 du PIB.

Afin de renforcer la maîtrise des coûts des investissements, le ministre de l'Economie et des Finances, Alfousseyni Sanou, a présidé la conférence sur le processus budgétaire 2022. Pour cette année, les thèmes retenus sont entre autres « l'Impact de la riposte contre la Covid-19 sur le plan budgétaire et économique », « l'Amélioration BDE la décentralisation budgétaire », « les contraintes et défis de l'opérationnalisation des plans d'engagement dans la gestion budgétaire » et « la problématique de la Mercuriale des prix pour les travaux d'investissement en termes d'enjeux et de défis »



En effet, la conférence sur le processus budgétaire 2022 s'est tenue, jeudi 4 mars 2022 dans un contexte particulier qui a conduit les parties prenantes à diriger le lancement des travaux de préparation du 2022 par vidéoconférence permettant à respecter les mesures barrières.

Ce panel permet de partager et d'expliquer les éléments constitutifs du plan d'engagement, définir les rôles et responsabilités de chaque acteur dans l'élaboration du plan d'engagement.

Le contexte macroéconomique, qui prévaut à l'élaboration du budget 2022, est caractérisé par une crise multidimensionnelle dont la pandémie de Covid-19.

Après une contraction estimée à 3,5% en 2020, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 5,5% en 2021, puis de 4,2% en 2022.

En Afrique subsaharienne, le taux de l'activité économique rebondira à partir de 2021 et se raffermira en 2022 pour se fixer à 3,9%.

Au niveau de la zone UEMOA, l'activité économique va demeurer robuste avec une inflation modérée nettement inférieure aux critères de convergence communautaire. Les perspectives économiques au sein de l'Union en 2022 restent favorables à une croissance estimée à 7,1%, à condition d'œuvrer pour l'amélioration du climat des affaires, la promotion de l'investissement privé et l'amélioration de la gouvernance. Le niveau des prix demeurerait relativement stable sous l'effet de bonnes campagnes agricoles.

Sur le plan national, l'économie a connu une contraction de 2% liée au contexte de la pandémie de Covid-19 et aux conséquences de la situation sécuritaire. L'inflation est restée maîtrisée, nettement inférieure au critère de

convergence communautaire de 3%.

L'exécution budgétaire 2020

Le ministre de l'Economie et des Finances affirmera que la mobilisation des recettes serait plus satisfaisante que celle enregistrée en 2019, avec un taux de pression fiscale qui devrait remonter à 14,2% du PIB prévu. L'exécution des dépenses a été contenue dans la limite des dépenses prévues soit 22,8% du PIB contre 26,8 du PIB prévu. Le niveau budgétaire ressortirait maîtrisé à 5,5% contre une prévision de 6,2 du PIB.

En ce qui concerne l'année 2021, il annoncera l'amélioration de l'exécution budgétaire se traduira par un double objectif d'intensification de la mobilisation des ressources intérieures et de maîtrise des dépenses.

En 2022, les perspectives macroéconomiques

du Mali incitent à la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudent, malgré une reprise d'activité économique avec un taux de croissance estimé à 5,8% contre 4,4% en 2021. Quant à l'inflation budgétaire, elle ressortirait à 2% contre 1,5% en 2021.

Cette stabilité macroéconomique doit être consolidée et renforcée à travers une planification budgétaire visant une forte mobilisation des recettes inférieures et une amélioration de la qualité de la dépense en vue de promouvoir une croissance économique durable et inclusive. La politique budgétaire vise un objectif de déficit budgétaire de 4,5% du PIB en 2022 contre 5,5% dans la loi de finances initiale 2021. Cet objectif s'inscrit dans une perspective de retour vers les critères de convergence communautaire de 3% à moyen terme.

En vue d'améliorer la participation des collectivités, dans le processus de la décentralisation budgétaire et atteindre l'objectif de 30% de recettes budgets transférées aux Collectivités, dira le ministre, il s'avère nécessaire de jeter les bases d'une réflexion participative de tous les acteurs de gestion budgétaire.

Modernisation de la gestion des finances publiques

Le ministre de l'Economie et des Finances a rappelé qu'il convient de retenir le plan d'engagement, qui est un outil permettant d'améliorer la gestion de la trésorerie. En 2020, cet outil a été expérimenté au niveau de 8 Départements ministériels.

S'agissant de la problématique liée à la Mercuriale des prix, celle-ci est un document indiquant les prix à la consommation d'une liste de biens et services vendus sur un marché public. Elle est élaborée, chaque année, par le Département en charge de l'Economie et des Finances afin de permettre aux acheteurs publics d'apprécier les propositions de prix des soumissionnaires aux appels d'offres.

Ainsi, ce panel a pour objet d'échanger sur les difficultés relatives à l'élaboration de la Mercuriale des prix pour les travaux d'investissement et les propositions de solutions pour relever les défis.

■ **Ibrahim Sanogo**

Situation sécuritaire : "Ils veulent qu'on tombe dans la confusion"

Après l'attaque du poste de la gendarmerie de San, Dr Aly Tounkara, directeur du centre d'études sécuritaires et stratégiques au Sahel fait une analyse sociologique de la recrudescence des attaques dans notre pays. Dans une démarche purement scientifique, il fait une déconstruction de la situation sécuritaire de notre pays, tout en élucidant les zones d'ombre.

Pour Dr Aly Tounkara, un certain nombre de facteurs pourraient expliquer la recrudescence ou la répétition des attaques à l'encontre de tout ce qui est symbole de l'Etat en l'occurrence les éléments des forces de défense. Pour le cas précis du centre du pays, de plus en plus, on assiste à des signatures d'accords locaux entre les communautés en proie à l'insécurité notamment Dogons et Peuls. Ces Accords locaux, incontestablement vont engendrer des frustrations. Les groupes ou les groupuscules qui ne se sentent pas concernés par ces accords pourraient être à l'origine des actes de sabotages à l'égard desdits accords locaux signés et facilités par le centre de dialogue humanitaire qui est une ONG. Un autre aspect important est le lien de la connexion qui existerait entre les différents groupes de violences ou les entrepreneurs de violences. C'est vrai, quand on prend le cas du Mali, il faut toujours revenir sur la typologie des actes de violences. Il y a des actes qui sont perpétrés du fait des actes terroristes, d'autres du fait des tensions communautaires, d'autres également du fait des attaques récentes avec une lecture beaucoup plus soutenue et attentive, ce sont des attaques qui nous indiqueraient plus la posture des bandits armés ou des trafiquants. Parce que quand il y a des attaques qui sont dirigées contre les postes de sécurité de nos forces de sécurité et de défense, cela interroge à combien cette question de mobilité des trafiquants est fondamentale. Lorsque les trafiquants ont du mal à se mouvoir à l'intérieur des localités, naturellement les postes deviennent des cibles privilégiées.

Aussi a-t-il dit, les attaques ne peuvent être florissantes que si et seulement si, les cel-

lules dormantes ou des complicités locales sont activées. Mais fondamentalement, quand on regarde pour le cas de San, même dans une bonne partie de la région de Sikasso, ce sont des attaques certes, étiquetées extrémistes violentes mais à l'analyse, on se rend compte que ce sont des attaques qui seraient plutôt l'œuvre des bandits armés qui veulent perturber la quiétude de l'appareil d'Etat. Parce que ce sont quand même des localités qui débouchent sur les régions du centre et celles des pays voisins tel que le Burkina, le Niger et même la Mauritanie à certains égards. Donc naturellement, ces groupes ou ces bandits armés chercheraient à rendre l'appareil sécuritaire beaucoup plus défaillant afin de se mouvoir avec une certaine aisance sans pour autant nier non plus certaines attaques qui pourraient être attribuées aussi à ceux qui se battraient au nom du référentiel musulman notamment les terroristes.

Dr Aly Tounkara estime fondamentalement que la lenteur de la réponse des forces armées et de sécurité est liée à plusieurs facteurs. Dans un premier temps, il tente de donner des éléments de réponses sur ce qu'il qualifie de guerre insurrectionnelle. Sommes-nous en face d'une guerre dite insurrectionnelle qui s'appuie sur des causes visibles et des causes non visibles en termes de délivrances des services sociaux de base par l'Etat central ? s'interroge-t-il. Clairement, ce sont des frustrations liées à la manière dont la justice est distribuée, des frustrations liées à la façon dont les agents de l'Etat en l'occurrence, les forces de défense et de sécurité spolient à certains égards les communautés qui sont exploitées par les groupes radicaux violents. Mais dans le même temps, rappelons quand même que ces attaques récentes relèvent



aussi, combien le renseignement est précieux. Quand on parle de la guerre insurrectionnelle malheureusement, c'est une force de guerre à laquelle on ne peut pas apporter les mêmes réponses classiques comme des guerres qu'on connaît entre deux Etats. Ce qui fait qu'effectivement le sentiment d'avoir des réponses tardives aux yeux des communautés est un sentiment partageable.

Dans un second temps, il explique les raisons de la lenteur des réponses militaires apportées. Il soutient son analyse en ces termes : « **lorsque vous regardez dans ces différentes localités aujourd'hui, vous êtes étonnés. Comment peut-on expliquer que des gens viennent à moto par vingtaine, voire une cinquantaine dans certain cas qui traversent des villages entiers sans que ces différents territoires ou ces différents terroirs informent les éléments des forces de défense et de sécurité ? Cette duplicité que manifesterait certaines dynamiques locales vis-à-vis de ces entrepreneurs de la violence, rendraient davantage compliquées les réponses qui sont à apporter. Attention, je comprends. Les gens sont dans le sensationnel. Imaginons que 5 ou 10 personnes viennent à moto pour s'attaquer à une position de la gendarmerie ou de la garde nationale. Très souvent les éléments de**

réponses qui vont être apportés sur le coup risqueraient de ne pas être sérieusement soutenus par des renseignements plausibles. Or, cette réponse des unités de renseignement pourrait basculer ou en tout cas pourrait nous conduire à une violation grave du droit de l'homme. On risquerait de s'attaquer à des populations paisibles », a-t-il éucidé.

Pour autant, Dr Tounkara précise qu'il y a des failles qu'on peut reprocher à ceux qui sont aujourd'hui au commande mais reconnaissons quand même que du coup d'état à aujourd'hui, s'il y a quelque chose de salubre, c'est la volonté affichée de sécuriser l'ensemble du territoire. « **Quand vous échangez avec l'élite militaire au pouvoir, elle affirme être à l'écoute de ces communautés en proie à l'insécurité. C'est une volonté qui est clairement exprimée par l'état-major. Mais dans le même temps, ce n'est pas pour rien que cette question de police de proximité sous-entend que l'élite militaire sait pertinemment qu'aujourd'hui, qu'elle ne peut arriver à des résultats satisfaisants que si et seulement si les communautés sont elles mêmes sérieusement impliquées dans l'offre et la demande de sécurité. De ce fait, les différentes réponses qui sont à proposer à la suite d'attaques terroristes peuvent**

être des réponses malheureusement lentes, si elles ne sont pas sérieusement fournies par des renseignements et si elles ne sont pas sérieusement guidées par un certain nombre d'aspects notamment militaire. Il va de soi que ces mêmes populations parlent d'amalgame », a-t-il laissé entendre.

Mieux, il pense qu'il est extrêmement important de faire attention lorsqu'on est en face d'une guerre insurrectionnelle. Les réponses qui doivent être apportées, sont certes lentes mais cette lenteur n'est pas synonyme de l'absence de renseignement sérieux. « **Que les gens comprennent qu'on ne peut pas agir dans l'instantanéité sinon nous risquons de grossir d'avantage le rang de l'ennemi. Parce que quand vous voyez qu'ils s'attaquent aux symboles de l'Etat ; ils veulent qu'on tombe dans la confusion ; ils veulent qu'on tombe dans l'amalgame tout en disant que ce sont les Bambaras, ce sont les Peuls, ce sont des Dogons. Lorsqu'un Etat central doit agir dans le sensationnel, il va de soi qu'il succombe au charme du raccourci, lesquels raccourcis malheureusement pourraient aggraver davantage les situations conflitogènes** », a-t-il conclu.

■ Ibrahim Sanogo

Note d'information de l'APEJ : Tenue de la 24^e Session ordinaire du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) s'est réuni en session ordinaire ce jeudi 04 Mars 2021 au siège du CNPM, sous la présidence de son Président, Monsieur Mohamed Salia TOURE, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Porte-parole du Gouvernement.

Au cours de cette 24^e session ordinaire, les Administrateurs ont examiné et approuvé avec l'assistance du nouveau Directeur Général Mamadou BA et de son Adjoint José Pierre Félix COULIBALY, plusieurs documents à savoir : le Procès-verbal de la 23^e session ordinaire tenue le 20 Février 2020, le point d'exécution des résolutions et recommandations, le Rapport d'activités 2020, le Rapport d'exécution du Budget de 2020 ainsi que le Plan d'actions et le Budget 2021 qui connaît une baisse de 26,61% par rapport à l'exercice précédent.

Dans son allocution d'ouverture, le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a remercié les Administrateurs pour leur présence et leur accompagnement au bon fonctionnement de l'APEJ. Il a rappelé le difficile contexte dans lequel se trouve la structure marqué par la crise sécuritaire, la crise sanitaire, la réduction budgétaire et partant celle des activités. Il a indiqué que la vision de son Département consiste à marquer un accent particulier sur l'employabilité des jeunes pour mettre le Mali au travail dans ses Régions et ses territoires les plus reculés, mobiliser les jeunes ruraux et urbains vers la formation et l'emploi et projeter le Mali vers son émergence économique. C'est dans cette optique, que sont initiés les actions de la 3^e édition de la Bourse de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'appui en kits d'emplois des déplacées du centre, le renforcement du partenariat avec les ONG locales, l'intensification des activités envers les jeunes du centre et du nord. Dans le même ordre d'initiatives, un plaidoyer est mené pour la recherche de ressources pérennes et le rétablissement de la Taxe emploi jeune supprimée en fin 2018.

Le Ministre a indiqué que les investissements dans l'éducation, la formation professionnelle



et le soutien aux jeunes entrepreneurs constituent un facteur clé pour la construction d'un avenir prospère pour notre pays. En effet, selon les statistiques, chaque année quelques 300 000 jeunes maliens arrivent sur le marché de l'emploi et selon l'OIT 27% des jeunes entre 15 et 24 ans n'avaient pas d'emploi et n'étaient ni étudiants, ni en formation en 2018. L'OIT révèle également que 61% des travailleurs sont à leur propre compte (auto-emploi) et 64% des personnes actives évoluent dans le secteur agricole. Dans ce contexte, trouver des moyens pour les investissements et le fonctionnement sont d'une nécessité stratégique, lorsque l'on prend conscience que 75% de la population malienne est jeune, 50% de ces jeunes ont entre 21 et 35 ans avec 21% de femmes.

Au cours de l'exercice 2020, l'APEJ a atteint le renforcement de l'employabilité chez 1 761 jeunes, la réalisation d'activités de formation, de sensibilisation et d'information au profit de 9 936 jeunes dans le cadre de la composante développement de l'esprit d'entreprise puis l'accès au financement de plus de 2 000 jeunes dont 1 406 en kits de démarrage ainsi que le suivi de 1 400 entreprises dans le cadre de la composante Financement.

Au titre de l'année en cours, l'APEJ a programmé 101 activités qui toucheront directement 7 910 jeunes, soit: 400 jeunes en stage de qualification professionnelle, 2 000 jeunes

en stage de formation professionnelle, 160 jeunes en apprentissage, 120 jeunes en reconversion/adaptation à un poste de travail, 85 jeunes formés dont 55 sur les chantiers écoles et 30 techniciens BET et PME sur l'approche HIMO, 2 000 jeunes sensibilisés en entrepreneuriat, 920 jeunes renforcés dont 600 en entrepreneuriat, 280 en mentorat, 40 en incubation, 20 coachés (cf. PAJERKO), 2 205 projets ou kits financés (1 000 sur le PIC III, 645 au compte du projet EJOM, 200 sur le FNEJ, 200 au compte du PROCEJ, 100 au compte de la 3^e édition de la Bourse de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, 40 au compte du FGSP et 20 sur le PAJERKO). Le budget nécessaire à la réalisation de ces activités est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 6 524 271 353 FCFA.

Au terme de la session, les Administrateurs ont fortement recommandé l'amélioration du taux des investissements, le renforcement des partenariats stratégiques, la densification de la communication sur les produits offerts, le développement des Espaces Orientation Jeunesse (EOJ), l'évaluation du PEJ II et la formulation d'un nouveau programme.

Le Conseil a formulé des félicitations au nouveau Directeur Général et l'a assuré de son accompagnement.

CICOM APEJ - 04 03 2021

Le Mali sous pression des terroristes : Plusieurs localités attaquées ces derniers jours

Au Mali, malgré l'arrivée des militaires au pouvoir et l'intensification des opérations antiterroristes, la violence des groupes terroristes va crescendo. Plusieurs localités ont été attaquées ces derniers mois par les terroristes. Trois blessés, quatre véhicules et deux motos brûlés. C'est le bilan de la dernière attaque perpétrée, le mardi 2 mars dernier, contre la brigade territoriale de la ville de San.

Depuis quelques mois, les actes terroristes spectaculaires attribués à des terroristes se multiplient, mettant en évidence la vulnérabilité du système anti-terroriste mis en place par les forces armées maliennes, l'opération Barkhane et la force conjointe du G5-Sahel.

Dans la nuit du mardi 2 mars 2021, des présumés terroristes se sont lancés à l'assaut de la brigade de gendarmerie de la ville de San. Aucun bilan officiel n'est encore disponible, mais, selon des sources locales, la gendarmerie a été mise à sac, trois gendarmes ont été blessés, quatre véhicules et deux motos ont été brûlés.

Un jour avant, le lundi 1er mars 2021, vers 3 heures du matin, le poste frontalier de Hèrèmakono, situé entre le Burkina et le Mali et à une trentaine de kilomètres de Sikasso, a été la cible d'une attaque menée par des hommes armés non encore identifiés. Le bilan provisoire, selon des sources locales, serait d'un civil tué. Les bureaux et plusieurs véhicules

ont été aussi incendiés.

Le mois dernier, dans la même région, des individus armés non identifiés ont attaqué le commissariat de Kolondièba. Les assaillants, arrivés à moto, ont ouvert un tir nourri sur les policiers qui étaient de garde. Bilan : plusieurs policiers blessés dont un gravement et des dégâts matériels importants. Dans cette région, l'insécurité et les attaques sont devenues aujourd'hui récurrentes. Un groupe terroriste lourdement armé a été signalé, en décembre dernier, dans la forêt de Koloni. En novembre dernier, un militaire malien a été tué et sept civils ont été blessés suite à une attaque contre un bus de transport entre Nièna et Sikasso. Gloria Cecilia Argoti (sœur Gloria) a été enlevée, le 7 février 2017 à Karangasso, dans la même zone. La sœur franciscaine, qui travaillait comme missionnaire dans le diocèse de Sikasso, est toujours entre les mains des terroristes.

Dans son dernier rapport sur la situation au Mali, le secrétaire général des Nations Unies,

Antonio Guterres, a fait savoir que les Forces de défense et de sécurité maliennes, les forces internationales, la MINUSMA et les groupes armés signataires ont essuyé 35 attaques asymétriques ; 55 % d'entre elles se sont produites dans le nord du Mali, dont 14 % dans la région de Kidal, 33 % à Tombouctou et 8 % à Gao. Pour la première fois, précise le rapport, des attaques à l'engin explosif improvisées ont été enregistrées dans les régions de Koulikoro et de Sikasso, dans le sud du Mali. Le centre du Mali a été le théâtre de 45 % des attaques, dont 36 % se sont produites dans la région de Mopti et 9 % dans celle de Ségou. Aux dires du secrétaire général de l'ONU (Organisation des Nations Unies), les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été la cible de 17 attaques au cours desquelles 30 soldats ont été tués et 48 blessés.

K. Diakité

Source : Le Républicain- Mali



Procès de Amadou aya et coaccusés : Un possible arrangement !

De Bamako à Sélingué puis à Manantali et de nouveau à Sélingué, le général Amadou Haya Sanogo aura été traîné et trimballé en prison et présenté devant des juridictions dans l'affaire dite disparition des vingt-et-un (21) Bérets rouges. Quant aux familles des victimes, elles auront également foulé plusieurs rues de Bamako à travers des meetings, marches et autres initiatives visant à réclamer justice. Mais, après le report de l'audience du 25 février 2021 et vu les réactions des avocats des différentes parties, l'on se rend compte que ce procès n'est pas du tout à l'abri d'un arrangement, dont les contours ne tarderont pas certainement à être fixés ou dévoilés au grand public.

« Grâce à Dieu, j'ai le moral », a déclaré Amadou Haya Sanogo le 25 février 2021 à l'audience à la Cour d'Appel. Vêtu en blanc, avec lunettes et chaussures noires, le général avait effectivement l'air pas du tout inquiet. Autre remarque, au moment de l'ouverture de l'audience, le banc de la partie civile était vide. Sans surprise, le procès a été finalement repoussé au 11 mars 2021. La seule raison officielle de ce report serait que la Cour ne disposait pas de toutes les compétences nécessaires pour juger l'affaire et compte se recomposer avant la prochaine date. La seule question que l'on puisse se poser est de savoir comment fixer la date du procès sachant que toutes les conditions n'étaient pas réunies ?

Au regard de tous ces jeux troubles, l'on se demande toujours si la sentence sera encore une condamnation pour ces présumés accusés comme beaucoup l'ont pensé après leurs inculpations en 2013. Ainsi vue la situation et les démarches en cours, un arrangement pourrait être possible. Mieux, Ismaël Fané, porte-parole de l'association des parents et épouses des militaires assassinés à Diago, estime que la priorité n'est pas une condamnation, mais plutôt la tenue des promesses d'indemnisation. « Beaucoup de promesses nous avaient été faites par l'ancien régime d'Ibrahim Boubacar Keita qui se sont matérialisées. C'est le cas notamment des logements sociaux qui nous ont été octroyés par l'Etat, nous avons également reçu des indemnités. Les ayant-droits ont également été recrutés soit dans l'armée ou dans la fonction publique. Mais, cer-

taines promesses restent toujours lettre morte. C'est le cas, par exemple, des funérailles nationales pour nos martyrs. Cela nous soulagerait énormément », a-t-il souligné.

Dans l'une de nos interviews de l'année passée, Me Moctar Mariko, avocat de la partie civile, a précisé que la loi d'entente nationale est bel et bien une porte de sortie pour les présumés accusés. « Lors d'un procès, si les avocats des accusés évoquent cette loi, ils seront forcément écoutés. J'ai toujours dit que cette loi est une fenêtre ouverte aux criminels. C'est le cas pour d'autres auteurs de crimes de guerre », a-t-il souligné.

C'est ce que Me Abrahamane Ben Mamata Touré, l'un des avocats de la défense, semble attendre en soulignant le 25 février 2021 : « Nous voulions nous appuyer sur ces éléments pour que la Cour constate que dans cette affaire, il y a eu une médiation et que c'est une cause d'extinction conformément à l'article 8 du code de procédure pénale du Mali. »

Néanmoins, Me Mariko reconnaît que les indemnités sont une victoire en soi. « C'est une victoire pour les familles des victimes et la justice malienne dans une affaire hautement sensible. C'est un signal fort pour la lutte contre l'impunité qui démontre que personne n'est au-dessus des lois. La FIDH et l'AMDH, qui accompagnent les victimes et qui s'approprient à se constituer parties civiles à leurs côtés dans la procédure judiciaire, contribueront à ce que toute la lumière soit faite



sur le sort réservé aux disparus », a déclaré le président de l'AMDH et avocat des victimes.

UN PROCÈS HAUTEMENT SENSIBLE !

La moindre des choses que l'on puisse dire aujourd'hui, c'est que ce procès est encore très sensible. Le général Amadou Haya Sanogo reste le héros de Kati et beaucoup de ses frères d'armes continuent de le soutenir, de l'apprécier et même de le respecter pour ses valeurs. Ses apparitions en public depuis l'arrivée des militaires au pouvoir le témoignent à suffisance. Aussi, ce rapprochement peut beaucoup influencer d'une manière ou d'une autre la Cour qui ne veut pas certainement soulever une autre crise socio-politique à cause d'une décision de justice.

Ce qui est certain, c'est que le report du procès du 25 février dernier est une preuve que la justice malienne peine à se fixer sur le sort de Amadou Aya Sanogo et ses coaccusés. Depuis l'ouverture du procès en grandes pompes en 2016 à Sélingué, où la procédure avait été délocalisée, le dossier est aujourd'hui dans l'impasse. Ainsi, Amadou Haya, Bloncoro Samaké, Siméon Kéita, Oumarou Sanogo dit Kif Fif, Séiba Diarra, Christophe Dembélé, Amadou Konaré, Mohamed Issa Ouédraogo et Ibrahim Boua Koné restent toujours présumés coupables d'enlèvement, d'assassinat, complicité d'enlèvement et de complicité d'assassinat de vingt-et-un éléments de Bérets rouges dont les corps ont été découverts dans un charnier en 2013 à Diago dans le cercle de Kati.

En attendant, le peuple continue d'attendre impatiemment la suite réservée à ce dossier hautement sensible.

Amadou Kodio
Source : Ziré

Konimba Sidibé : “ Le gouvernement à bout de souffle, le CNT amuse la galerie, les Maliens souffrent...”

« Le Gouvernement est à bout de souffle.... L'illégal et illégitime CNT patauge et amuse la galerie...les prix des denrées de première nécessité ont pris l'ascenseur.... La déception du peuple est immense au bout de six mois de régime de transition militaire », constate avec amertume le président du MODEC, Konimba Sidibé, que nous avons rencontré dans son bureau pour décortiquer la brûlante actualité socio-politique nationale. Les échanges ont porté sur le Plan d'Action du Gouvernement de Transition et les perspectives pour le M5 – RFP.

Le Challenger : Le Premier ministre Moctar Ouane a présenté et défendu le Plan d'Action du Gouvernement de Transition devant le Conseil National de Transition le jeudi dernier, quel regard portez-vous sur ce Plan ?

Konimba Sidibé : Je vous remercie pour cette sollicitation sur les questions majeures intéressant la vie de la Nation. Le Plan d'action du gouvernement du Premier ministre Moctar Ouane s'apparente à une liste de bonnes intentions sans finalité précise. Pourtant, c'est de cette finalité que doivent être déduites les mesures et actions à entreprendre. Pour moi, la finalité du Plan d'Actions du Gouvernement de Transition (PAGT) doit être de poser les bases de la refondation du Mali afin que le "Mali Kura" tant désiré par les Maliens soit une réalité plus tard. Manifestement, le PAGT de M. Ouane ne vise pas dans cette finalité, il s'inscrit dans la logique de la continuité de la gouvernance du régime déchu en tenant d'y apporter quelques améliorations.

Dans son catalogue de PAGT, les questions-clés de refondation sont ignorées ou tout simplement bottées en touche. L'une de ces questions majeures est la rupture de la confiance entre l'Etat et les citoyens, cette confiance est au point zéro. Aucune refondation n'est possible si cette confiance érodée par les mauvaises pratiques de gestion des affaires publiques n'est pas rétablie. Au lieu d'être au service des citoyens, l'Etat les traite en vache à lait. Il faudra renverser ces rapports Etat-citoyens. Aussi, l'injustice sociale généralisée et la mauvaise distribution de la justice en fonction de la bourse traduisent bien cette citation de Jean de la Fontaine « selon que vous serez puissant ou misérable, les juge-



ments de cour vous rendront blanc ou noir ». Je pourrais en citer d'autres. En l'occurrence, la question électorale ou le choix de la représentation politique par les citoyens pour gérer les affaires publiques est pris en otage par la corruption, l'achat de consciences et, au bout, une Cour Constitutionnelle qui organise un troisième tour des élections. Toutes ces questions sont bottées en touche dans le PAGT. Ce plan n'aborde pas le dispositif nouveau à mettre en place ni comment rendre le processus électoral indépendant, encore moins les mécanismes pour mettre les élections à l'abri des délinquants financiers, prédateurs et corrompus. Des élections organisées dans ces conditions pourraient aboutir à une nouvelle crise électorale majeure et la déstabilisation de l'Etat. Que Dieu nous en garde !

Le PAGT n'est nullement une question technique, c'est plutôt une question de vision politique absente dans la Déclaration du Premier ministre à tous les niveaux. Aussi, des mesures irréalistes pour une transition de 18 mois sont préconisées par le Premier ministre Moctar Ouane aux dépens de mesures urgentes permettant d'améliorer significativement cer-

taines situations et amorcer la refondation de l'Etat. A titre d'exemple, la refondation du système éducatif annoncée dans le PAGT n'est pas réaliste dans le laps de temps imparti pour la transition. Cela fait plus de 20 ans que cette refondation est proclamée de manière péremptoire sans jamais y arriver. J'aurais mieux compris le PM s'il avait parlé de poser des bases à une refondation du système éducatif. Par exemple, l'inégalité entre la dotation des écoles fondamentales du Mali en enseignants entre le milieu rural et le milieu urbain est criarde et des mesures d'urgence simples peuvent être prises pour garantir l'égalité d'accès des jeunes Maliens à l'éducation de base partout où ils sont. Les communes rurales manquent cruellement d'enseignants, alors que de nombreuses communes urbaines sont en sur-effectif. Cette situation est aggravée pour certaines communes par l'ingérence du politique dans la gestion de l'école en de nombreux endroits. Une simple réaffectation du personnel enseignant sur la base d'une analyse comparée des niveaux de déficit d'enseignants par commune pourrait changer fondamentalement la donne et offrir un égal accès de tous les en-

fants maliens à l'éducation de base. Cela demande des nouveaux outils, de nouvelles méthodes et procédures de travail que la transition pourrait mettre en place.

Telles sont mes appréciations à caractère général sur le PAGT du Premier ministre Moctar Ouane. Maintenant, je voudrais aller au-delà en jetant un regard sur quelques axes de ce document.

• **Premier axe** : le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national
Le PM parle de « diligenter la relecture, l'appropriation et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger » et annonce au même moment la mise en œuvre des mesures les plus contestées de l'Accord comme le redéploiement des Forces armées reconstituées conformément aux dispositions de l'APR, la mise en place de la police territoriale et la régionalisation. De qui se moque-t-il en procédant ainsi ? La relecture va alors porter sur quoi ? Des brouilleries sans aucun doute qui n'intéressent personne.

Pour ma part, j'estime que le redéploiement de l'Etat – l'Administration publique et les forces de défense et de sécurité – et la relecture de l'Accord sont des préalables à toute application de l'Accord. Tant que Kidal sera sous l'occupation de la Coordination des Mouvements de l'Azawad, il ne sert à rien de s'agiter pour appliquer l'Accord. La police territoriale annoncée dans l'Accord n'est autre chose que la police composée des groupes armés et qui sera entretenue aux frais de l'Etat malien en attendant la prochaine rébellion. L'armée reconstituée n'est autre chose qu'une armée offerte à la CMA.

• **Deuxième axe** : La Promotion de la bonne gouvernance

Au titre du renforcement de la lutte contre l'impunité et l'accentuation de la lutte contre la corruption, le PM prévoit l'« Intensification vérification de la gestion des structures de l'Administration territoriale et des Collectivités ». Pourquoi les seules structures de l'Administration territoriale et des collectivités ?

Le PM parle aussi d'« intensification des missions d'audit de performance et de contrôle de conformité ». En se contentant de ce genre de formule, le PM reste dans le vague intentionnellement. Il aurait rassuré les Maliens sur la crédibilité de son PAGT en donnant des précisions conformes à leurs attentes en matière

d'audits prioritaires à faire et de mesures précises à prendre pour faire rendre compte aux criminels et délinquants financiers.

Pour moi, l'audit doit concerner toutes les structures et opérations sensibles de l'Etat et plus spécifiquement :

- les Institutions de la République : Présidence, Gouvernement, Assemblée Nationale, Cour Constitutionnelle, Cour Suprême, etc.) et plus spécifiquement certains ministères-clé comme ceux des Finances, de l'Agriculture, de l'Energie, de l'Equipement, de la Santé, de l'Education et des Mines)

- les établissements publics (EPIC et EPA) et sociétés d'économie mixte : EDM, CMDT, PMU MALI, AGEFAU, qui représentent de véritables pompes à sous pour nos autorités ;

- la grande braderie du patrimoine de l'Etat faite par le régime déchu

- les acquisitions d'équipements militaires et toutes les opérations financées sur les 1. 200 milliards de fonds alloués à la mise en œuvre de la Loi d'orientation et de programmation militaire ;

- le marché de gré à gré de 15 milliards pour la rénovation et l'équipement des hôpitaux passé avec un opérateur étranger ;

- les finances publiques et la dette intérieure de l'Etat.

L'importance de ces questions aurait dû pousser le PM à les faire apparaître de manière claire et précise dans le PAGT. Le Premier ministre, au lieu de chercher à enfumer le peuple malien, devrait dire clairement dans ce Plan d'action, ce qu'il compte faire pour mettre le Pôle économique et financier en capacité de juger rapidement les dossiers de crime économique et de délinquance financière déjà disponibles à son niveau suite aux vérifications faites par les structures de contrôle de l'Etat (Bureau du Vérificateur Général, Contrôle Général des Services Publics, Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite, etc.). Quelles mesures prévoit-il pour renforcer pareillement les capacités des services d'investigation judiciaire travaillant sur ces dossiers ? La rationalisation des dépenses publiques à travers la réduction du train de vie de l'Etat est une autre priorité affirmée par le PM dans le PAGT mais les mesures qu'il propose pour cela ne sont que de la gnochnotte. Il ne parle pas des fonds de souveraineté (caisses noires dont le montant cumulé a été de 54 milliards sur la période 2012-2020) accordés aux Présidents

des Institutions de la République et l'usage scandaleux qui en est fait. Aucune mesure concrète de rationalisation des dépenses relatives aux véhicules de l'Etat dont les frais d'entretien et de réparation ont atteint les 3 milliards de FCFA en 2016. Quid des « frais d'alimentation » des ministères, des frais de mission, des frais de déplacement et de formation des agents de l'Etat ? Rien non plus dans le PAGT. Là encore le PM est dans le vague. Aussi la rationalisation des dépenses de l'Etat ne saurait être réduite à la réduction du train de vie de l'Etat car elle concerne d'abord et avant tout la pertinence de l'allocation des fonds publics et l'efficacité de la dépense publique de manière générale. Rien sur ça aussi et Dieu seul sait qu'il y a « à boire et à manger » là aussi.

- **Quatrième axe** : les réformes politiques et institutionnelles :

Le Premier ministre déclare qu'une nouvelle constitution sera élaborée sur la base des leçons tirées des tentatives antérieures et des recommandations des Journées de concertation nationale des 10, 11 et 12 septembre 2020. J'ai deux remarques à faire à ce sujet : d'abord, s'il devait tenir compte des leçons des expériences passées, il n'aurait pas choisi cette méthode très peu inclusive d'élaboration d'une nouvelle constitution. C'est parce qu'elle a été élaborée par l'ensemble des forces vives de la nation réunies en Conférence nationale souveraine en 1991 que l'actuelle Constitution a fait l'objet d'un consensus national en 1992. Or le PM déclare se contenter, en lieu et place de ce type de conférence nationale, de la fameuse Concertation nationale des 10, 11 et 12 septembre 2020-dont le caractère factice de l'inclusivité ne fait pas de doute. Il utilisera la même méthode pour reformer le système électoral et parachever le processus de réorganisation territoriale (la création de nouvelles circonscriptions administratives et leur opérationnalisation, précise-t-il dans le PAGT)

Je pense que s'il veut réussir ces réformes, le Premier ministre doit changer de méthode en organisant de véritables assises nationales de la refondation du Mali qui réuniront toutes les forces vives du pays pour discuter et dessiner ensemble les contours des réformes politiques et institutionnelles à mettre en œuvre.

Aussi, le Premier ministre préconise des actions de poursuite de la régionalisation à travers les transferts de ressources et

compétences aux régions. Il se garde bien d'aborder la dimension politique de la régionalisation préconisée, à savoir : une redistribution du pouvoir entre l'Etat et les régions qui s'apparente à la mise en place d'un Etat fédéral qui ne dit pas son nom.

Enfin, au titre de l'Axe 5, le PAGT comporte l'adoption d'un Pacte de stabilité sociale visant «une dynamique sociale apaisée dans les relations de travail et de production» mais le PM ne dit rien sur les principaux enjeux qui structureront ce Pacte. Les mesures préconisées portent uniquement sur la méthode d'élaboration du Pacte (conférence sociale, dialogue avec les groupes armés, dialogue entre les communautés et acteurs locaux en conflit), le retour des réfugiés et l'indemnisation des victimes.

Vous êtes très critique sur le PAGT du PM, que préconisez-vous pour l'adoption d'une feuille de route permettant d'aller à une transition de rupture ?

D'abord, dès le départ, nous avons clairement fait savoir que la condition de base de la réussite de la transition, c'est-à-dire d'une transition de rupture avec les mauvaises pratiques de gouvernance du régime déchu, est un partenariat stratégique entre les acteurs majeurs du changement de régime réunis au sein du M5-RFP et ceux qui ont parachevé leur lutte, les militaires du CNSP. Ce partenariat, nous l'avons fortement désiré et cherché en vain. Le CNSP a tourné le dos à tout ce que nous avons convenu à ce sujet aux termes de plusieurs séances de travail. Personnellement, j'ai compris par la suite que l'échec s'explique dans une large mesure par le fait que le CNSP ne voulait pas d'une transition de rupture et que les colonels étaient rassurés par la rupture entre le M5-RFP et sa fameuse autorité morale qui est sur la même longueur d'onde qu'eux.

Résultat de l'échec de ce partenariat stratégique : la transition bat de l'aile, le Gouvernement est à bout de souffle, l'illégal et illégitime CNT patauge et amuse la galerie, les prix des denrées de nécessité ont pris l'ascenseur pendant que la fête des brigands se poursuit. La déception du peuple est immense au bout de six mois de gestion solitaire du pays par le régime militaire de transition. Comment voulez-vous que faire du IBK sans IBK puisse aboutir à autre chose que cela ?

“Le Mali ne peut pas faire l'économie d'une transition de rupture avec les mauvaises pratiques de gouvernance du régime”

Je pense que pour s'en sortir, le Mali ne peut pas faire l'économie d'une transition de rupture avec les mauvaises pratiques de gouvernance du régime déchu sur la base d'une feuille de route élaborée aux termes d'assises nationales de la refondation du pays regroupant toutes les forces vives de la nation. Cette transition devra être portée par les acteurs du changement de régime totalement acquis à la rupture avec les mauvaises pratiques de gouvernance de ce régime, et non pas par des restaurateurs de ce système de « partage du gâteau » entre des élites corrompues prédatrices de ressources publiques.

La situation est loin d'être désespérée. Nous avons les ressources pour sortir le pays de cette situation à la condition que ceux qui ont à cœur le Mali s'unissent. Nous voulons pour la gestion de la transition des gens qui ont comme souci le Mali.

Le M5-RFP est-il en état de remettre cette transition sur les rails ?

N'en doutez point, le M5-RFP est en capacité de remettre la transition sur les rails de la rupture avec les pratiques de mauvaise gouvernance du régime déchu de IBK, de mettre le Mali sur les rails de sa refondation.

Trahi par l'imam Mahmoud Dicko et la junte militaire

Le M5-RFP a été victime d'une double trahison (celle de son autorité morale l'imam Mahmoud Dicko et de la junte militaire de l'ancien CNSP) qui avait assommé ses troupes. En tant que dirigeants, nous nous savions que la politique, c'est aussi ces trahisons mais nos militants et sympathisants ne s'y attendaient pas.

Dieu merci, les organisations membres du vaste mouvement populaire qu'est le M5-RFP sont encore là au grand complet mis à part le départ de la CMAS et l'imam Dicko. Aussi, la remobilisation des troupes a commencé. Les militants sont en train de reprendre du poil de la bête. Le meeting du dimanche 21 février dernier a été un bon point de départ. Nous préparons actuellement une grande Assemblée Générale prévue pour le 06 mars prochain

pour affiner notre diagnostic de la transition et dégager un chronogramme d'actions. Le M5-RFP est plus que jamais résolu à agir pour redresser la transition après six mois d'observations. Nous allons surprendre comme nous avons surpris sous IBK qui croyait dur comme fer que ce n'était qu'un mouvement d'humeur de quelques frustrés. Je demande aux chefs de la transition militaire de tirer profit les leçons du passé récent pour épargner à notre pays d'autres soubresauts déstabilisateurs. Le Mali, je le pense, n'a pas besoin d'un nouveau mouvement de déstabilisation, ce sont les peuples qui déstabilisent, les peuples mécontents de la gestion des affaires publiques.

Le M5-RFP a-t-il un plan pour l'élection présidentielle qui se tiendra probablement en 2022 ? Que comptez-vous faire pour que le prochain président soit issu de vos rangs ou porté par vous ?

Nous voulons poser les bases d'un Mali nouveau pendant ces 18 mois de transition. Pour que ces bases soient consolidées, il faut que les autorités qui seront issues des prochaines élections présidentielles et nous M5-RFP soyons sur la même longueur d'onde. Que ces nouvelles autorités soient totalement acquises à la refondation de notre pays. Deux possibilités pour cela : le nouveau Président de la République est issu des rangs du M5-RFP ou est un candidat hors M5-RFP mais porté par le M5-RFP sur la base d'un Pacte précis. Bien sûr, l'idéal est un candidat unique du M5-RFP à l'élection du Président de la République et des listes communes du M5-RFP aux élections législatives. Le M5-RFP n'ayant pas encore débattu de ces questions, je ne peux pas vous en dire plus pour le moment.

Ce qui est sûr, c'est que le M5-RFP a perdu une bataille (sa victoire lui ayant été volée) mais le combat pour que le Mali Kura soit est loin d'être perdu, je suis même sûr que le peuple malien gagnera cette bataille et avec la manière. Le monde entier a soutenu et salué sa lutte héroïque ayant abouti à la chute de IBK et son régime, il montrera à nouveau à la face du monde son immense capacité de résilience et son ardeur au combat patriotique pour la refondation du Mali.

**Propos recueillis par
Alpha Sidiki Sangaré
Source : Le Challenger**

Transition : Show devant !

En dépit des assurances données, par le Premier ministre, lors de la présentation, la semaine dernière, de son Programme d'Action Gouvernemental (PAG), les Maliens restent sceptiques quant à la capacité des autorités de la Transition de réussir, durant les 13 mois à venir, les réformes politiques et institutionnelles, à elles, assignées. D'où la montée de la colère au sein de la classe politique et des syndicats en colère.

Un vaste programme pour 13 petits mois. L'impatience gagne du terrain. Tant au sein du peuple malien, que de la communauté internationale. Partout, la même impatience, la même crainte. Sur les 18 mois, accordés à la Transition pour les mener les réformes politiques et institutionnelles, il ne reste plus que 13.

Assurances peu rassurantes

« Le gouvernement, que j'ai l'honneur de diriger, reste déterminé à mener à bien la mission qui lui a été assignée dans les délais convenus », rassure le Premier ministre. C'était, dimanche 21 février, devant les membres du CNT, au Centre International de Conférence de Bamako où, il résumait les réformes à mener en six axes.

La réaction des Associations de la société civile, des Mouvements et partis politiques regroupés au sein du M5-RFP, ne s'est pas fait attendre.

« Le Plan d'action gouvernemental est irréa-

liste, non évalué et non chiffré, avec plus d'un euphémisme pour dissimuler la réalité », déplore Dr Choguel Maïga, leader du M5-RFP. C'était, à l'issue du colloque, organisé, vendredi 25 février, sur la Transition.

« Le meeting du dimanche 21 février, tenu au Palais de la Culture, est le point de départ de la rectification de la trajectoire de la Transition », prévient-il.

Pour lui, le discours de politique générale du Premier ministre n'est, ni plus, ni moins, qu'une « séduction et non une solution ».

« Pas une heure de plus sur les 18 mois »

Tirée, entre colère et impatience, l'écrasante majorité de la population n'en pense pas moins. Pour elles, les autorités de la Transition sont incapables de tenir leurs promesses dans les délais convenus.

« Dommage que ce personnage pense qu'il a une machine de fabrique de billets de banque au sous-sol de Koulouba », déplore Mamadou Sinsy Coulibaly, ex-président du patronat.

L'insécurité règne sur toute l'étendue du territoire national. Avec, à la clé, des attaques terroristes quotidiennes et leurs corolaires de morts. Tant parmi les civils qu'au sein des FAMA et des forces internationales.

Le détournement du dénier public est devenu un sport national. Et la corruption, d'un naturel insoupçonné.

« Mange et tais-toi, et s'il en reste la nation pourrait en bénéficier ! », telle semble être la devise au sein de l'administration publique. Et les fossoyeurs du dénier public se la coule douce, au volant de luxueuses bagnoles.

« Six mois après le départ d'IBK, les maux que déplore le peuple malien sont toujours manifestes », rappelle Dr Choguel Maïga.

Comment les autorités de la Transition peuvent-elles, dans ces conditions, organiser, à l'issue des 13 mois à venir, des « élections libres et transparentes » ?

Une certitude : le nouveau gouvernement américain et la CEDEAO se disent intraitables sur le délai de 18 mois, accordé aux autorités de la Transition pour mener à bien, les réformes annoncées par le chef du gouvernement. « Pas une heure de plus ! » sur les 18 mois, menacent-ils.

Pendant ce temps, les autorités de la Transition se hâtent. Lentement.

Oumar Babi

Source : Canard Déchaîne



Festival AG'NA : Un facteur de cohésion sociale



La 2^e édition du Festival Ag'na s'est déroulée du 25 au 28 février dans la Cité du Méguetan (Koulikoro) sur une petite île du fleuve Niger. Installés sur le sable, les festivaliers avaient le choix de regagner le site par la marche ou de se faire transporter par une pirogue.

C'était une belle aventure humaine qui a permis aux nostalgiques du désert de retrouver le charme du sable à la sortie de la ville historique de Soumangourou Kanté et dans un dispositif sécuritaire bien renforcé.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présidence du ministre de la Réconciliation nationale, le colonel-major Ismaël Wagué, du directeur du Festival Ados Ciné, Fousseyni Diakité, de son collègue du Festival au désert, Manny Ansar. Y étaient aussi les autorités politiques, administratives et traditionnelles de la localité. Après une première édition réussie, Ciné Ados et le Festival au désert ont fusionné pour donner une impulsion au Festival Ag'na

qui a pu mobiliser des milliers de festivaliers sur les berges du Djoliba.

Le ministre de la Réconciliation nationale a exprimé l'engagement des hautes autorités à œuvrer à la réconciliation des cœurs et des esprits de nos compatriotes. Ismaël Wagué a expliqué que la fusion des deux festivals est un acte de réconciliation entre les fils du pays. Cela atteste d'une avancée dans le processus de réconciliation. Pour la coordinatrice du Festival, Mme Zeinabou Sidibé, c'est un pont entre 2 festivals (Ados Ciné et Festival au désert) qui ont décidé de s'unir pour donner corps au Festival Ag'na. Celui-ci veut dire culture en tamasheq.

Cette année, plusieurs activités étaient programmées à savoir : l'organisation d'un master classe pour les jeunes vidéastes et les producteurs, des ateliers de productions, des conférences et une programmation musicale très variée. Parmi les artistes invités on peut citer le groupe Songhoy Blues, les Tinariwen,

Abdoulaye Diabaté et son groupe, Habib Koité, Safi Diabaté et Dr KB, entre autres. La particularité est que tous les artistes ont chanté pour la paix et la réconciliation des cœurs.

La remise des prix aux lauréats du concours de films, où le court-métrage de Moïse Togo, intitulé : «Gakoulou» a remporté le premier prix d'une valeur d'un million de Fcfa et la conférence de l'ancien ministre Zahabi Ould Sidi Mohamed sur la paix et la réconciliation. Malgré le contexte marqué par la Covid-19, le public a répondu à l'appel des organisateurs qui n'ont pas lésiné sur les moyens pour mettre en place un rassurant dispositif sécuritaire à l'entrée du site. Ils veillaient aussi au respect des mesures barrières contre la pandémie du coronavirus. Vivement l'édition de l'année prochaine.

A. S.
Source : L'ESSOR

France : Condamné, Nicolas Sarkozy dénonce une "injustice profonde"

L'ancien président français, Nicolas Sarkozy, qui a menacé mardi de saisir la Cour européenne des droits de l'Homme après sa condamnation à de la prison ferme pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire dite des "écoutes", a de nouveau qualifié sa sentence d'"injustice profonde".



Le verdict du tribunal correctionnel condamnant Nicolas Sarkozy à trois ans de prison, dont deux avec sursis, ne passe décidément pas. L'ex-chef d'État français s'est refusé, mercredi 3 mars, à parler de "justice politique", comme certains de ses soutiens l'ont fait après sa condamnation, une sentence qu'il a de nouveau qualifiée d'"injustice profonde".

La veille, l'ex-président français avait dit ne pas exclure d'aller devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour que "triomphent le droit et la justice", dans une interview donnée au Figaro.

"Je me battraï jusqu'au bout pour que la vérité triomphe", a assuré l'ancien chef de l'État cette fois sur TF1, répétant : "Je ne baisserai pas la tête parce qu'on me reproche des faits que je n'ai pas commis".

"Je n'ai jamais parlé de justice politique et je n'en parlerai jamais", a affirmé Nicolas Sarkozy. "Je sais faire la différence entre le comportement de certains et une institution", a-t-il ajouté, martelant : "Je ne tomberai pas dans le piège d'un combat politique contre une institution que je respecte".

Nicolas Sarkozy se dit "harcelé"

Alors que plusieurs de ses soutiens à droite ont mis en cause le rôle du parquet national financier (PNF) dans ce procès, il a assuré qu'il ne demandait "la dissolution d'aucune institution". "Je ne demande qu'une chose, la vérité et le respect des règles de droit", a-t-il ajouté. Dans cette affaire, "qui peut dire que j'ai bénéficié du moindre avantage ?"

"Je suis habitué à subir ce harcèlement depuis dix ans", a-t-il assuré. "Ce qui se passe aujourd'hui est une injustice profonde et la vérité explosera."

L'ancien chef de l'État a été condamné lundi par la 32e chambre correctionnelle du tribunal de Paris à trois ans d'emprisonnement, dont un ferme, pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire dite des "écoutes", une décision historique dont il a fait appel.

Retrait de la vie politique

Interrogé sur ses éventuelles ambitions politiques, Nicolas Sarkozy a assuré qu'il avait "pris bien avant la décision du tribunal, la dé-

cision de ne pas (se) présenter" à la présidentielle de 2022. "Je n'ai pas la volonté de revenir dans la politique, j'ai tourné la page de la politique", a-t-il répété, alors que certains à droite voyaient en lui un éventuel recours pour 2022.

Enfin sur la crise sanitaire, pour l'ancien chef de l'État, "c'est clair. Et je l'ai dit au président de la République : c'est vacciner". "Il faut vacciner jour et nuit, sept jours sur sept, c'est la seule façon de s'en sortir" et c'est ce qui, selon lui, coûtera le moins cher".

Nicolas Sarkozy, âgé de 66 ans, a d'ailleurs créé une nouvelle polémique en recevant l'injection contre le Covid-19 à l'hôpital militaire de Percy, à Clamart, près de Paris, dès le mois de janvier. La vaccination avait été prescrite par un médecin de ville qui invoque une pathologie à haut risque dont souffrirait l'homme politique. La vaccination était encore réservée à ce moment-là aux personnes de plus de 75 ans et aux personnes présentant des pathologies à haut risque.

Source : France24 Avec AFP

Sénégal : Ousmane Sonko, principal opposant sénégalais, arrêté après des incidents à Dakar

Ousmane Sonko, chef de l'un des principaux partis d'opposition sénégalais, a été interpellé mercredi alors qu'il se rendait au tribunal de Dakar pour être jugé dans une affaire d'accusation de viols. Son déplacement avait donné lieu à des attroupements de partisans sur son passage, poussant les forces de l'ordre à intervenir.



Le député Ousmane Sonko, principale figure de l'opposition au Sénégal, a été arrêté mercredi 3 mars à la suite d'incidents survenus sur le trajet du tribunal où il devait être entendu sur des accusations de viols contre lui, ont dit ses avocats à l'AFP. "Nous sommes en route pour la section de recherches [de la gendarmerie]. On lui a notifié son arrestation pour troubles à l'ordre public et participation à une manifestation non autorisée", a indiqué Me Cheikh Khouraisy Ba. Un autre proche d'Ousmane Sonko a également rapporté son interpellation.

L'arrestation du parlementaire, chef du parti Pastef et troisième de la présidentielle de 2019, est le dernier épisode d'une affaire qui agite le monde politique sénégalais depuis un mois.

La situation restait "très tendue" dans la soirée de mercredi à Dakar, selon le correspondant de France 24 sur place. "Les manifestations se poursuivent. Elles ont débuté dès l'annonce de l'arrestation du chef du parti Pastef. Des blessés ont été signalés mais il n'y a pas encore de bilan officiel", a indiqué Elimane Ndao.

Cortège à travers Dakar

Le résumé de la semaine France 24 vous propose de revenir sur les actualités qui ont mar-

qué la semaine

Ousmane Sonko, 46 ans, est visé depuis début février par une plainte pour viols et menaces de mort déposée par une employée d'un salon de beauté dans lequel il allait se faire masser pour, dit-il, soulager ses maux de dos. Ousmane Sonko nie ces accusations et dénonce un complot, monté selon lui de toutes pièces par le président, Macky Sall, pour l'écartier de la présidentielle.

Il était attendu mercredi matin dans le cabinet du juge pour être interrogé, comme l'ont été avant lui différents protagonistes. Son dépla-

cement en cortège à travers Dakar, placé sous haute surveillance policière, a donné lieu à des tirs de gaz lacrymogènes pour disperser les groupes exaltés l'accompagnant ou se formant sur son passage, et un bras de fer de plusieurs heures entre la délégation et les forces de l'ordre sur son itinéraire, ont constaté les journalistes de l'AFP. "Nous sommes là pour le président Ousmane Sonko. Si on le touche, nous riposterons", disait un partisan massé autour du domicile du chef du parti, tôt ce matin, pour lui manifester son soutien.

Anticipant des troubles, les autorités avaient déployé mercredi d'importants effectifs de policiers et de gendarmes, et fait dresser des barrages filtrants autour du domicile de l'opposant et sur le trajet du tribunal, placé lui aussi sous protection.

L'Assemblée nationale a levé la semaine passée l'immunité parlementaire d'Ousmane Sonko. Ce dernier, après avoir affirmé qu'il ne déférerait pas à la convocation du juge, s'est ravisé pour, a-t-il dit, ne pas fournir le prétexte de l'amener de force devant le magistrat. Il a exprimé sa défiance envers une justice sénégalaise qui ne "tranche jamais dans un autre sens que la volonté du Prince".

Source : France24 Avec AFP



Football : Nos Aigles en Europe

Cette tournée hebdomadaire européenne nous amènera comme d'habitude en Angleterre, en Allemagne, en France, au Portugal et en Turquie, pour prendre les nouvelles des internationaux maliens qui évoluent au sein de l'élite du football dans ces pays.

Angleterre

Pour le compte de la 26ème journée de la Premier League, Yves Bissouma et ses camarades de Brighton ont réussi l'exploit de rater deux penaltys sur le terrain de West Bromwich pour une courte défaite de (1-0). Bissouma a disputé toute la rencontre. Moussa Djenepo et Southampton ont été battus ce lundi par les T'offres d'Everton.

Allemagne

C'était la 23ème journée qui se disputait. Le choc de la journée qui opposait le RB Leipzig d'Amadou Haidara au Borussia Monchengladbach, a tourné en faveur des coéquipiers de Haidara (3-2). Le malien a assisté à la rencontre depuis le banc des remplaçants. Hoffenheim et l'Union Berlin se sont quittés dos-à-dos (1-1). Côté Hoffenheim, Diadié Samassekou a joué toute la rencontre

France

Pour le match inaugural de la 27ème journée, avec Hamari Traoré titulaire, le Stade Rennais a chuté à domicile (1-2) face à l'OGC Nice. Boubacar Kiki Kouyaté était titulaire avec Metz lors de la victoire (2-1) en déplacement face à Bordeaux. Toujours du côté messin, Mamadou Fofana était sur le banc alors que Boubacar Traoré n'était pas sur la feuille de match. Dijon a sombré (0-4) sur son terrain face au PSG. Senou Coulibaly était titulaire du côté des locaux. Angers et Lens se sont partagés les points du nul après un score de parité (2-2). Les milieux de terrain Lassana Coulibaly côté angevin et Cheick Doucouré, côté lensois, ont joué tout le match. Mais Massadio Haidara n'était pas là pour Lens. Nul (1-1) également, était le score entre Nîmes et Nantes. Pour les canaris nantais, Charles Traoré était titulaire

tandis que Kalifa Coulibaly n'était pas sur la feuille de match. Les Rémois ont aussi été contraints au partage des points à domicile par Montpellier. Moussa Doumbia a cédé sa place à la 59' alors qu'El Bilal Touré a fait son entrée en jeu à la 83' du côté de Reims et, le jeune Fodé Doucouré n'était pas dans le groupe. Lucien Zohi était absent avec Strasbourg lors de la bonne opération de son équipe à Lille (1-1) face au leader du championnat.

Portugal

Portugais jouaient pour le compte de la 21ème journée de la Liga Nos. Et pour une des rares fois, Falaye Sacko était sur le banc lors de la victoire (2-1) de son équipe, Guimaraes devant Boavista. Quant à Moussa Marega, il a cédé sa place à la 72' lors du nul des siens du FC Porto

face au Sporting Portugal.

Turquie

La Super Ligue turque disputait sa 27ème journée ce weekend. En déplacement, Gaziantep et Nouha Dicko titulaire sont allés tenir en échec l'Antalyaspor (0-0). Le Denizlispor est allé perdre (3-0) sur la pelouse de Besiktas. Côté Denizli, Hadi Sacko est entré à la 68'. Opposé au Ankaragucu, le Hatayspor s'est imposé (4-1). Adama Traoré, Noss, est sorti à la 66' pour Hatay alors que son coéquipier et compatriote Youssouf Koné a fait son entrée à la 83'. Et en fin Sivasspor est allé faire match nul (0-0) sur la pelouse de Rizespor. Côté Sivass, Mamadou Samassa était sur le banc tandis que Samba Camara et Moustapha Yatabaré ont joué titulaires même si le second a cédé sa place en fin de partie.

S.Guindo/Malijet.com
Source : Malijet





Bélier (21 mars - 19 avril)

Les planètes vous mettent d'accord avec vos ambitions professionnelles. Vous avez du pain sur la planche. Soit votre job vous donne entière satisfaction, soit vous êtes dans une situation de changement professionnel et vous avez besoin d'être épaulé.

Rien ne sert de courir après votre argent. Vous avez voulu jouer les généreux et vous n'avez aucun retour ? Inutile de ruminer et d'engendrer du stress, vous ne changerez pas les gens. Vous serez plus prudent la prochaine fois, parole de Bélier !



Taureau (20 avril - 19 mai)

L'entrée du Soleil, dans votre signe, va générer un peu plus de dynamisme et d'esprit d'initiative. Aujourd'hui, ami Taureau, vous semblerez reprendre quelque peu goût à ce que vous faites. Ce ne sera pas encore Byzance, mais ce ne sera plus la Bérézina !

Déjà en progression constante, vos gains continueront d'évoluer largement selon vos espérances, et sans doute bien au-delà, notamment grâce à la présence dynamisante de Mars dans le secteur de vos finances. De quoi booster vos placements bancaires...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

La Lune quitte votre maison 6 et va vous donner le temps de vous remettre de vos émotions. Calculez, faites des comptes et des prévisions et attendez ! La lune noire vous empêche d'y voir clair. Elle fait une coupure dans votre carrière. C'est un moment de flou.

Vous êtes en plein chamboulement concernant vos biens familiaux et immobiliers. Ce sera long mais porteur de stabilité sur le long terme. L'argent ne rentre pas trop en ce moment. Consacrez-vous à votre famille en attendant. Ils ont besoin de vous.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Uranus vous fera fonctionner à plein régime et vous sensibilisera à toutes les nouveautés qui se présenteront. Ce sera le moment pour certains d'entre vous de prendre un vrai tournant. Mais, quelle que soit votre position, veillez à assurer vos arrières.

Effaré par ces frais qui s'accumuleront, vous prendrez des décisions dracونيennes en matière de dépenses. Vous vous moquerez éperdument d'avoir un train de vie ressemblant à celle d'un moine tibétain du moment que vous serez sécurisé matériellement.



Lion (22 juillet - 23 août)

Cher ami Lion, il faut vous attendre à une petite baisse de régime dans le travail. Il se trouve que vous avez besoin de quelques jours de vacances. Vous pourriez avoir envie de tout envoyer valser, mais vous saurez garder votre calme.

Une journée qui s'annonce un peu laborieuse financièrement, mais rien de bien alarmant. La nécessité de gérer minutieusement vos finances est de plus en plus obligatoire, hormis cela, aucun problème à l'horizon. Soyez raisonnable aujourd'hui.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Ami Vierge, vous pourrez vous présenter aujourd'hui à votre poste de travail en retard, ne pas vous excuser auprès de votre responsable et vous payer le luxe de quitter votre poste en avance. Professionnellement parlant, vous ne manquez pas d'air !

Quelques recommandations pour vous prévenir d'une éventuelle banqueroute ou d'une situation d'endettement vous feront prendre aussitôt la mouche. Vous vous cabrez en décochant quelques flèches de colère à vos proches. Votre rancune sera tenace !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des décisions ne sont pas suivies d'initiatives. Vous réalisez que les conditions de travail ne sont pas idéales pour répondre à ce que l'on vous demande. Un collègue peut se reposer sur vous et attendre vos services, tandis que vous êtes déjà affairé.

Un proche peut vous donner du mobilier à retaper ou de bonnes adresses pour réaliser des économies. Les astres en Lion vous poussent à consommer beaucoup et le budget peut manquer. Il est utile de réaliser quelques économies, avec des petites sommes.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Attention à ne pas vous sacrifier au travail. Ce n'est pas à vous de tout faire. Exigez la répartition équitable du travail. Vous manquez de visibilité quant à votre avenir professionnel. Vous n'y pouvez rien. Il faut patienter.

Vous retrouvez provisoirement une bonne stabilité financière. Une rentrée d'argent pourrait arriver de nulle part. Vous décidez de la mettre bien au chaud sur un compte d'épargne. Vous vous offrirez un week-end en amoureux au printemps prochain.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Si récemment vous avez tenté un projet, vous recevez des bonnes nouvelles. Votre futur professionnel est assuré, votre carrière est lancée, vous êtes en progression. Aujourd'hui de nouvelles opportunités vous permettent d'évoluer encore plus.

Vous préférez éviter les débats sur les sujets qui touchent aux finances surtout lorsque vous vous retrouvez en famille, même si autour de vous l'ambiance est positive c'est le genre de conversation qui peut très rapidement dégénérer.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Si certaines personnes ont l'étoffe des héros..., aujourd'hui, vous aurez surtout l'étoffe d'un boss ! C'est déjà pas si mal. Dans votre job, des envies de nouveautés vous porteront littéralement. Dans votre entreprise, vous serez avant tout polyvalent...

Mars sera le super gestionnaire du zodiaque, et de vos finances par la même occasion... Fluide, sera le mot parfait pour caractériser la manière dont circulera l'argent sur vos comptes bancaires. Pas le moindre hic sur votre argent, du moins pour aujourd'hui...



Verseau (20 janvier - 19 février)

Au bureau, vous serez replié sur vous-même, vous serez dans l'intériorisation de vos émotions. Vous réfléchissez à votre nouveau poste. C'est si excitant ! Évidemment vous allez vous démarquer de vos prédécesseurs. Vous serez très inventif.

Petite incertitude concernant le versement de votre salaire. Cette promotion sera effective à partir de quand ? Votre directeur n'a pas été très clair à ce sujet. Vous allez appeler le comptable pour avoir des éclaircissements.



Poisson (19 février - 21 mars)

Ce sera en petit comité que vous donnerez le meilleur de vous-même. En Balance, le duo Mercure/Vénus illustrera votre besoin d'agir au sein d'une équipe restreinte pour libérer votre créativité. Vos initiatives seront pour la plupart bien accueillies.

Faites en sorte que vos bonnes idées, associées à votre flair, soient payantes. En dénichant une assurance plus intéressante, une banque offrant de meilleurs services, vous gagnerez des euros. Le jeu de piste sera laborieux, mais les résultats seront là.



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP